



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

14^e séance plénière

Vendredi 26 septembre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Allocution de M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République du Zimbabwe.

M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mugabe (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre direction ainsi que votre vaste expérience politique et diplomatique nous permettront de mener à bien la présente session. Nous adressons à votre prédécesseur, M. Jan Kavan, nos sincères remerciements pour l'excellente manière avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-septième session qui vient de se conclure.

Cette réunion est assombrie par le décès du Représentant spécial Sergio Vieira de Mello et des 22 employés des Nations Unies qui ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions à Bagdad le 19 août 2003.

À l'instar de mes collègues, j'exprime mes condoléances, ainsi que celles de mon gouvernement et du peuple du Zimbabwe, au Secrétaire général M. Kofi Annan et aux familles endeuillées. Face à cette tragédie et à ces faits nouveaux inquiétants en Iraq, nous ne pouvons pas nous permettre de considérer cette session comme une simple routine. C'est l'éthique et la fonction du multilatéralisme dans les affaires mondiales, représentées par le Conseil de sécurité – seul garant de la paix, de l'ordre et de la sécurité mondiales – qui ont été frappées au coeur par cette attaque sans précédent.

Certaines nations occidentales puissantes dirigées par le Gouvernement américain et le Gouvernement britannique sont parties dans une guerre aux objectifs imprécis, malgré la ferme opposition du reste du monde et aussi, comme nous le savons maintenant, face au refus manifeste de leur propre peuple.

C'était, et cela reste, une guerre illégitime et injuste. Injuste, car elle a été motivée et menée sur la base de déclarations mensongères; illégitime, car elle n'a pas été avalisée par l'Organisation des Nations Unies et elle s'est muée en occupation – l'occupation d'un peuple souverain.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Il n'y aura jamais de paix mondiale dans des conditions d'invasion et d'occupation étrangères. Il ne pourra jamais y avoir de sécurité et d'ordre dans le monde tant que la puissance brute est là et substitue l'unilatéralisme au principe noble du multilatéralisme qui nous a permis d'assurer, de préserver et de consolider la paix depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous le disons à l'Assemblée générale en tant que peuple du continent ayant subi ce genre de destin au cours de l'histoire récente et ayant dû mettre fin à l'occupation impériale étrangère au prix de souffrances considérables.

Il est surprenant que les Iraquiens payent pour un mauvais président, un mauvais gouvernement et une mauvaise guerre ayant entraîné l'occupation et la perte de leur souveraineté. Nous disons au Royaume-Uni et aux États-Unis que le peuple iraquien doit disposer de son droit souverain de déterminer sa destinée. Comme tous les peuples du monde, la force et la justesse de son amour pour la liberté et l'autonomie n'ont d'égal que la profondeur de sa haine pour de mauvais dirigeants et un mauvais gouvernement. Comme tous les peuples du monde, il ne veut pas être occupé et gouverné par une coalition étrangère, quelles que soient la volonté et la puissance de celle-ci. Aucun peuple ne le souhaite et nous, en Afrique, le savons bien.

Nous devons rejeter le projet d'unilatéralisme direct visant l'élaboration d'institutions par consentement dans le monde. Quel est l'avenir du monde sans les Nations Unies? Nous espérons que la coalition, qui est partie volontairement en Iraq sans la caution du Conseil de sécurité, est aujourd'hui prête à admettre que le fait de vaincre les autres n'est pas toujours la même chose que gagner la guerre et qu'une guerre ne prend pas fin par des proclamations mais par des règlements justes. En fait, nous espérons qu'elle a appris par ses erreurs coûteuses et veut laisser l'ONU réaffirmer son autorité dans la quête plus large de la paix et de la sécurité en Iraq.

Si nous voulons surmonter les crises qui pourraient donner lieu à des guerres calamiteuses et à l'effondrement des sociétés et réaliser la paix et la stabilité avec la justice, nous avons besoin d'une gouvernance mondiale humaine sous l'autorité des Nations Unies, distincte d'un État et d'un gouvernement unilatéraux mondiaux. Seul ce type de gouvernance pourra assurer la paix et la maintenir pour l'humanité.

Nous ne disons que le Zimbabwe souhaite critiquer les États-Unis et le Royaume-Uni pour le plaisir de le faire. Nos critiques se fondent sur des principes justes et fondamentaux. Il ne faut pas oublier que le Zimbabwe a assumé la présidence du Conseil de sécurité lorsque celui-ci a autorisé la première guerre du Golfe. Nous avons fermement soutenu les Nations Unies et les pays, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni, qui ont fait partir l'Iraq du Koweït. Nous l'avons fait car l'expansionnisme et l'occupation d'un pays et d'un peuple souverain ne sont pas justes et ne pourront jamais être justes et justifiés quelles que soient les circonstances. Nous avons admiré le déploiement de la puissance à des fins justes, sous les auspices des Nations Unies. C'est l'absence des mêmes éléments qui explique notre indignation et notre vive critique de la soi-disant coalition qui ne semble pas reconnaître que les Iraquiens et le monde ne veulent pas cautionner les moyens utilisés et la fin obtenue.

Les incohérences des institutions internationales existantes face aux défis actuels témoignent hélas de leur conception fondamentale erronée dans des contextes en évolution. Nous avons des institutions anachroniques qui se basent trop sur les normes traditionnelles face aux nouveaux défis. Des dizaines d'années après la défaite de l'Allemagne nazie, est-ce que le monde a encore besoin de compter sur un système fondé sur le principe de récompenser les puissances alliées pour avoir vaincu l'Allemagne nazie et assuré ainsi la paix après la guerre mondiale?

À l'origine, le système collectif des Nations Unies permettait deux types de réponse. Si une puissance secondaire commettait une agression et s'il y avait unanimité entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, une réponse collective pouvait suivre. Mais si un membre permanent s'opposait à une telle mesure, il pouvait recourir au veto. Au plan historique, cette approche représente l'institutionnalisation d'une forme particulière d'ordre mondial, à savoir l'ordre mondial juste après 1945, qui cherchait à récompenser les puissances alliées comme les seules autorités compétentes pour ce qui est de la paix mondiale. Mais le monde a beaucoup changé depuis lors. Tout comme plusieurs nations sont apparues depuis lors, les puissances alliées ont également évolué dans des voies qui les rendent facilement acteurs de l'injustice et donc des menaces à la paix mondiale. La puissance mondiale est maintenant unipolaire.

La réalité d'aujourd'hui est que nous ne pouvons pas considérer le système des Nations Unies en tant que tel. Les arrangements institutionnels en place n'étaient pertinents que pour une période donnée et doivent inévitablement être adaptés, transformés ou même radicalement changés alors que les circonstances matérielles ont évolué et que les significations, pratiques et objectifs en vigueur ont été remis en cause par de nouvelles voix intersubjectives. Dans le monde unipolaire d'aujourd'hui, que peut faire le Conseil de sécurité à l'un de ses membres permanents dont les actions menacent la paix mondiale?

Au moment où les citoyens du monde entier insistent pour jouer un rôle dans la gouvernance nationale, il est impératif que nous, chefs d'État et de gouvernement, recherchions une meilleure représentation à travers la démocratisation d'organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Ce qui est souhaitable pour l'un doit l'être pour tous. L'autocratie actuelle de gouvernance mondiale doit être fermement remise en cause afin que toutes les nations – grandes et petites – aient une voix et un pouvoir égaux dans la façon dont sont gérées les affaires du monde.

Le Conseil de sécurité doit se démocratiser et cela signifie qu'il faut revoir sa composante et la façon dont les prérogatives sont réparties et donc exercées au sein de cet organe vital. Je suis heureux que le rapport actuel du Secrétaire général intitulé « Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies », réponde à nos préoccupations selon lesquelles

« La composition du Conseil – inchangée pour l'essentiel depuis 1945 – ne semble pas refléter les réalités géopolitiques du XXI^e siècle. »
(A/58/323, par. 96)

Face à cette sombre réalité, il est évident que les décisions du Conseil de sécurité, qui ont un impact décisif sur les événements du monde réel, manquent de plus en plus de légitimité aux yeux du monde en développement.

Même le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, plus connue sous le nom de Banque mondiale, dont la raison d'être était de fournir de l'aide au monde en développement, ont succombé aux caprices des grandes puissances. Les institutions

de Bretton Woods, sous leur forme et dans leur pratique actuelles, sont conçues pour priver les pays en développement de la capacité de définir leur propre voie indépendante de développement. Les conditionnalités sans pertinence des institutions de Bretton Woods, imposées par les pays les plus puissants pour qualifier ou disqualifier les bénéficiaires sont conçues pour favoriser les intérêts nationaux des grandes puissances et justifier une ingérence sauvage dans les affaires des petites nations.

N'est-il pas ironique et n'y a-t-il pas de quoi être perplexe qu'un petit pays comme le Zimbabwe, après avoir répondu à un appel de détresse d'un pays voisin agressé – agressé même d'après l'ONU – a été considéré comme inéligible pour un financement du FMI et de la Banque mondiale, précisément pour cette raison? Il faut espérer que la récente et nouvelle prise de conscience par la Banque mondiale du caractère essentiel des réformes agraires pour la réduction de la pauvreté marque le début d'un changement de conception de leur part.

Nonobstant cette tentative résolue de faire échec à notre programme de réforme agraire, la période de réforme accélérée où nous avons réaffirmé notre droit souverain sur nos terres, notre ressource principale, est presque terminée et apporte des bénéfices tangibles à la grande majorité de notre population. Il règne maintenant un sentiment nouveau d'émancipation, accompagné d'un sentiment jubilatoire de prise en main de sa destinée, qui a ramené des milliers et des milliers de familles jusque là marginalisées dans le giron de l'économie nationale. Le programme national de relance économique du Zimbabwe donne la priorité absolue à l'agriculture, qui est le moteur de la relance et de la croissance économiques. Nous poursuivons vaillamment nos efforts, avec l'appui de nations de bonne volonté. Nous sommes déterminés à poursuivre et à réussir. Un comité de la réforme agraire mis en place par mon gouvernement pour superviser globalement le programme de réforme a présenté récemment ses conclusions, qui permettront de définir la voie à suivre pour parvenir au développement durable dans le secteur agricole, conformément aux critères et aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Dans le domaine des échanges internationaux, le Zimbabwe a foi dans un système commercial multilatéral servant les intérêts de tous les membres des pays commerciaux. Il est, par conséquent, très regrettable que les pays en développement du Sud et

les pays développés du Nord n'aient pu réconcilier leurs divergences et n'aient pu permettre à l'examen à mi-parcours du Programme de Doha pour le développement, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenu à Cancún d'aboutir. Nous avons eu raison, dans le Sud, de nous opposer à ce qu'on a appelé les « nouvelles questions », sur lesquelles le Nord insistait pour négocier en premier. Nous invitons instamment le Nord à engager des négociations honnêtes, et à s'abstenir d'essayer d'utiliser le forum de l'OMC à des fins hégémoniques.

Le Zimbabwe et d'autres pays de la sous-région sont toujours en proie aux conséquences du fléau du VIH/sida. Pour combattre cette épidémie, mon gouvernement a fait du VIH/sida une urgence nationale. Nous avons engagé un programme national de prévention, centré sur une campagne massive de sensibilisation et d'information sur la maladie. Suite à cette campagne, le taux d'infection des personnes sexuellement actives de la classe d'âges des 15 à 49 ans est tombé de 35 à 24 %. Grâce aux efforts déployés au niveau national, la taxe sida a permis de réunir 8 milliards de dollars du Zimbabwe. Cet argent est distribué par le biais d'une structure décentralisée, qui permet d'en faire bénéficier jusqu'au plus petit village. Nous demandons à la communauté internationale de compléter nos efforts.

La situation au Moyen-Orient reste grave et troublée. Ce conflit très coûteux pour les deux parties continue de faire rage, tandis que la communauté internationale se contente de réagir par des jugements épisodiques qui attribuent mal à propos la faute, en fonction des différents intérêts nationaux. Il est particulièrement injustifié de croire qu'un règlement ne peut être obtenu qu'en ostracisant et même en éliminant les dirigeants du peuple palestinien. Les assassinats et les exécutions extrajudiciaires sont à rejeter comme formule de paix.

Le Zimbabwe salue les mesures adoptées par le Conseil de sécurité en vue de renforcer le processus de paix en République démocratique du Congo. Nous trouvons encourageant l'accroissement des effectifs des forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, au titre du Chapitre VII, ainsi que l'imposition d'un embargo sur les armes de 12 mois dans les zones de la partie orientale du Congo.

Nous exhortons également la communauté internationale à se rallier à l'initiative de paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en vue de ramener la paix au Libéria. La transition vers la paix au Libéria a confirmé qu'avec la bonne volonté et l'appui de la communauté internationale, des solutions africaines aux problèmes africains étaient possibles. Pour renforcer le processus de paix, nous invitons la communauté internationale à s'atteler au problème de la crise humanitaire qui menace la population libérienne affaiblie par cette guerre civile.

Mon pays reste déterminé à jouer un rôle positif dans les efforts de maintien de la paix menés sous l'égide de l'ONU. Nous avons d'ailleurs, jusqu'à présent, joué ce rôle pleinement et remarquablement.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Zimbabwe de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdullah Gül, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

M. Gül (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous présenter mes félicitations les plus sincères, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, et vous assurer de notre plein appui. Je tiens également à rendre hommage à M. Jan Kavan, Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Le souvenir des nombreux innocents qui ont perdu la vie durant les horribles événements du 11 septembre, et celui des autres victimes, nombreuses également, de la terreur partout dans le monde, y compris dans mon pays, sont encore frais dans notre mémoire. Nous pleurons également la disparition douloureuse de nos collègues de l'ONU. Ils oeuvraient au service de la communauté internationale afin d'assurer la paix et de défendre la dignité humaine à

Bagdad. La disparition de Sergio Vieira de Mello a été, pour nous, particulièrement tragique, sa visite à Ankara deux semaines avant le drame ayant, hélas, été sa dernière. Le terrorisme est un crime contre l'humanité. Nous nous devons d'éradiquer ce mal de la surface de la terre, et vite.

Nous ne devons pas oublier non plus les autres grands défis à relever, notamment la pauvreté, l'analphabétisme, le crime organisé, les stupéfiants, les catastrophes écologiques, les épidémies telles que le VIH/sida, la question des réfugiés, la traite illégale des êtres humains, les inégalités sexuelles, la corruption, le racisme et xénophobie.

Dans le nouveau climat mondial de sécurité, il existe un besoin manifeste et pressant de renforcer les organisations et institutions internationales. L'ONU est en tête de cette liste. Les nombreux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui mettent en relief le rôle central de l'Organisation, comme l'a si bien souligné le Secrétaire général. Il faut poursuivre avec détermination les efforts déployés pour adapter cette organisation remarquable aux réalités internationales d'aujourd'hui. Le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies plus représentative et plus efficace.

La Turquie, en étroite coopération avec l'ONU, a, au cours des ans, accumulé une grande expérience dans les domaines de la coopération régionale, du maintien de la paix et de la prévention des conflits. Nous avons également fait montre d'une ferme volonté politique de régler nos problèmes bilatéraux de politique étrangère. Aujourd'hui, nous entretenons d'excellentes relations avec certains des pays voisins avec lesquels nous avons, récemment, eu quelques difficultés. Nous faisons également de notre mieux pour que soit trouvée une solution aux problèmes du Moyen-Orient, des Balkans et du Caucase.

Pour favoriser l'harmonie entre les civilisations, nous avons organisé l'année dernière à Istanbul une réunion entre l'Union européenne et les pays de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). L'année prochaine, le sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la réunion ministérielle de l'OCI se tiendront également à Istanbul.

Les réformes nationales engagées par mon gouvernement sont le reflet d'un effort continu visant à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, la société civile, la bonne gouvernance, la

responsabilité et l'égalité entre les sexes conformément aux critères très élevés de l'ONU et de l'Union européenne. Les résultats montrent que les valeurs nationales et spirituelles peuvent être en parfaite harmonie avec les niveaux de vie contemporains. L'intégration au reste du monde n'est pas possible si l'on n'harmonise pas nos valeurs et nos traditions avec la modernité.

C'est sur la force de cette expérience de plus en plus pertinente de la Turquie et sur la force de la richesse de nos liens avec la communauté internationale que mon pays a décidé de présenter sa candidature à un siège du Conseil de sécurité pour la période 2009-2010.

La situation au Moyen-Orient continuera de garder encore un certain temps toute son importance pour l'évolution du climat international. Nous ne pensons pas que le Moyen-Orient soit condamné à être éternellement proie aux luttes et aux souffrances. Pendant des siècles, ce berceau de la civilisation a joui de la paix et de la prospérité. C'est pourquoi nous croyons qu'il est possible aujourd'hui de transformer le Moyen-Orient en une région où règnent la sécurité, la coopération et la prospérité. Il faut, sans plus tarder, repartir à zéro aujourd'hui dans cette région. La situation en Iraq et le conflit israélo-arabe sont au centre des efforts en vue d'instaurer la stabilité dans la région.

Les événements survenus cette année ont placé l'Iraq à l'aube d'une ère nouvelle. Nous devons tous aider la nation iraquienne dans la tâche gigantesque qui l'attend : bâtir un pays uni, libre, démocratique et prospère. Il est donc de la plus haute importance que le Conseil de sécurité convienne d'un mandat qui réponde aux besoins de stabilisation et de reconstruction. L'Iraq est notre voisin immédiat. L'avenir de ce pays et l'avenir de la stabilité de la région sont étroitement liés.

Nous assistons encore au Moyen-Orient à un cycle de terreur et de violence qui sape tous les efforts de paix. Nous considérons que le rétablissement des voies de communication et de concertation entre Palestiniens et Israéliens est l'une des tâches les plus urgentes à mener. Nous croyons qu'il ne servira à rien d'exiler le Président élu de l'Autorité palestinienne. Nous demandons au Gouvernement israélien de revoir sa position. En même temps, nous exhortons la partie palestinienne à faire tout son possible pour empêcher

de nouvelles attaques terroristes. La Turquie entretient des liens étroits tant avec les Israéliens qu'avec les Palestiniens. Nous restons prêts à apporter notre contribution à l'application de la Feuille de route, seule solution possible à notre avis. Nous sommes également disposés à participer à l'amélioration du climat de sécurité le cas échéant, et à l'amélioration des difficiles conditions de vie des Palestiniens.

Mais pour que des progrès soient réalisés, il faut que les ressources soient utilisées de manière rationnelle et pour le bien des populations, comme on l'a vu en Iraq. La nécessité d'une réforme n'est pas une nouveauté au Moyen-Orient. Ce qui est peut-être nouveau, c'est que l'on reconnaît de plus en plus que le progrès dépend de facteurs politiques et sociaux, mais aussi économiques. Un certain nombre de pays du Moyen-Orient prennent peu à peu des mesures visant à mettre en place des structures plus représentatives et responsables. Ils méritent d'être encouragés par la communauté internationale.

Le monde doit éliminer les armes de destruction massive et doit en empêcher la prolifération. La communauté des nations qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a bien reconnu la logique inhérente de cet argument. Nous appuyons avec force les efforts visant à accroître le nombre des membres aux accords et régimes de non-prolifération.

Notre politique dans la région découle de notre désir d'instaurer une paix durable et d'obtenir une plus grande coopération entre voisins. J'ai déjà décrit notre démarche en ce qui concerne la question du Moyen-Orient.

Les Balkans, situés à l'ouest de nous, étaient, récemment encore, en proie aux troubles, mais cette région connaît depuis deux ans une paix et une stabilité relatives. Les organisations internationales, notamment l'OTAN, l'Union européenne et l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe ont joué un rôle capital à cet égard. Néanmoins, nous devons continuer à surveiller de près la situation dans certaines parties de la région car elle constitue une source potentielle d'instabilité.

Nous sommes déterminés à renforcer nos relations avec la Grèce dans le cadre du processus actuel de dialogue constructif. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés à ce jour, comme l'a fait remarquer mon collègue grec, M. Papandreou, dans sa déclaration

de ce matin. Nous avons déjà effectué d'énormes progrès. Nous sommes convaincus que le dialogue en cours et l'atmosphère de confiance mutuelle qui en résulte répondront aux intérêts tant de la Turquie que de la Grèce.

La Turquie désire sincèrement obtenir un règlement politique durable, permettant d'établir un nouveau partenariat à Chypre. Nous sommes saisis de cette question depuis 1963. Toute tentative visant à déformer la réalité sur l'île ne contribuera pas aux efforts déployés en vue d'obtenir un règlement durable. Nous continuons d'appuyer la mission de bons offices du Secrétaire général. Tout nouveau partenariat à Chypre devrait être fondé sur un compromis entre les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs un statut d'égalité. Qui plus est, tout règlement devrait préserver la nature de l'île, composée de deux zones, et assurer la sécurité du peuple chypriote turc.

Au stade actuel de la situation à Chypre, il est nécessaire de jeter les bases des négociations sur le fond. Il faut saisir l'occasion offerte par les dernières propositions avancées par le Président Denktas, destinées à remédier à l'absence de confiance entre les deux parties. En fait, la partie chypriote grecque, au lieu d'essayer d'exploiter la perspective de son accès unilatéral à l'Union européenne, devrait agir dans un esprit de bonne volonté et contribuer au processus de négociations. Tous les embargos et toutes les restrictions imposées à la République turque de Chypre-Nord devraient être levés en priorité.

Le Caucase est une autre zone stratégiquement importante, qui présente un grand intérêt pour la Turquie. Les conflits de longue date doivent prendre fin dans cette région, et les relations de bon voisinage ainsi que la coopération régionale devraient avoir une véritable chance de s'épanouir. Les problèmes du Haut-Karabakh et de l'Abkhazie continuent de menacer la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région. La Turquie s'attend à ce que l'Arménie respecte pleinement les résolutions pertinentes de l'ONU afin de trouver une solution juste et rapide au conflit du Haut-Karabakh. Le règlement pacifique de ce conflit contribuera à normaliser les relations arméno-turques et à instaurer une coopération régionale. Pour ce qui est du conflit abkhaze, la Turquie estime que tout règlement pacifique doit prendre en compte l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité politique de la Géorgie.

Des liens historiques et culturels étroits avec l'Asie centrale constituent l'un des piliers de notre vision eurasiennne. Nous avons développé des relations bilatérales mutuellement avantageuses avec les États d'Asie centrale dès qu'ils ont accédé à leur indépendance. Nous devrions déployer des efforts considérables en vue d'améliorer la stabilité et la sécurité de la région et continuer d'appuyer ces États afin qu'ils puissent pleinement s'intégrer à la communauté internationale. Nous savons tous que la sécurité de l'Asie centrale est indissociable de la sécurité mondiale.

Traditionnellement proche de l'Afghanistan, la Turquie contribue depuis de longues années au relèvement de ce pays. Nous sommes heureux que le processus de Bonn ait été appliqué jusqu'à présent avec succès, en dépit des nombreuses difficultés auxquels il s'est heurté. Nous nous félicitons des résultats obtenus par l'Administration transitoire à cet égard. Le succès du processus de Bonn sera dans une grande mesure tributaire d'un plus grand appui de la part de la communauté internationale.

Nous sommes fermement persuadés qu'il sera impossible d'instaurer la stabilité dans le monde si la paix, la sécurité, la démocratie et le développement durable ne sont pas encouragés en Afrique. Les tendances récentes en matière de gestion des crises sur ce continent ainsi que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique suscitent de nouveaux espoirs à cet égard.

Pour terminer, j'aimerais souligner que la Turquie est déterminée à apporter une grande contribution à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans notre région et au-delà. La Turquie suit une politique étrangère multidimensionnelle active dans plusieurs régions. Nous sommes persuadés du rôle fondamental de l'ONU et de sa pertinence accrue dans l'environnement international actuel, et nous sommes déterminés à promouvoir l'efficacité de notre organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Phil Goff, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande.

M. Goff (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale se réunit dans le sillage de la tragédie survenue le mois dernier à Bagdad, au cours de laquelle des fonctionnaires de l'ONU ont été tués ou blessés. La Nouvelle-Zélande condamne sans réserve

ces actes brutaux et délibérés de terrorisme. L'ONU, après tout, était en Iraq pour améliorer les conditions de vie du peuple iraquien et pour aider au rétablissement de la souveraineté de ce pays.

Nous pleurons la perte de tous ceux qui ont péri. Je rends particulièrement hommage à Sergio Vieira de Mello qui a oeuvré avec une si grande efficacité aux points chauds de la planète, y compris au Timor-Leste, où la Nouvelle-Zélande a travaillé à ses côtés et a ressenti une grande admiration pour ses capacités et sa détermination.

Ce n'est pas la première fois que des employés qui sont au service de la communauté internationale sont visés, même si cette occasion était la pire. L'histoire montre que ce ne sera sans doute pas la dernière.

Pour effectuer son travail de façon efficace, l'Organisation des Nations Unies doit interagir avec les communautés locales au lieu de travailler derrière des fils barbelés et des murs en ciment. Ses employés sont essentiellement des civils désarmés. Nous autres, États Membres de l'ONU devons faire davantage pour protéger ceux que nous embauchons pour travailler en notre nom.

Il y a neuf ans, la Nouvelle-Zélande a été l'un des pays qui a pris l'initiative de créer la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, Convention ouverte à la signature en 1995. Malheureusement, seulement un tiers des Membres en sont depuis devenus parties. Nous prions instamment tous les pays de le faire dès maintenant.

La Nouvelle-Zélande est d'avis que la Convention devrait être élargie de façon à couvrir toutes les situations où le personnel des Nations Unies et autre personnel associé sont engagés dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou autres activités d'assistance connexes.

Au cours de l'année écoulée, nous avons été les témoins d'attentats terroristes à Casablanca, à Riyad et à Jakarta ainsi qu'à Bagdad.

Le mois prochain marquera le premier anniversaire de l'attentat terroriste perpétré à Bali dans lequel plus de 200 personnes ont perdu la vie. Et, il y a deux ans, cette ville même a été le théâtre des attentats du 11 septembre qui ont fait 3 000 morts. Le terrorisme international demeure la menace principale à la sécurité et au bien-être des personnes dans le monde.

Pour vaincre le terrorisme, la coopération internationale est impérative. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, une réponse concertée face au terrorisme occupe maintenant une place centrale dans l'ordre du jour du Forum de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et revêt une importance croissante au sein de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique.

Le Forum des îles du Pacifique réagit collectivement face aux défis à la sécurité, notamment le terrorisme, la criminalité transnationale et les menaces à l'intégrité et à l'indépendance nationales.

Une campagne efficace contre le terrorisme exige une collaboration internationale en matière de renseignements, ainsi que dans les domaines militaire, social et économique.

La Nouvelle-Zélande est consciente du fait que, alors que nous mettons l'accent sur les symptômes du terrorisme, la communauté internationale doit oeuvrer collectivement afin de s'attaquer aux situations qui le favorisent. Nous nous félicitons de l'initiative norvégienne qui vise à approfondir l'analyse des causes du terrorisme. Aucune fin ne saurait justifier la mort ou la mutilation de personnes vulnérables et innocentes.

Depuis 1972, la Nouvelle-Zélande appuie le développement d'un régime international global destiné à mettre le terrorisme hors la loi. J'espère que l'Assemblée générale sera en mesure de réaliser des progrès sur cette question et de conclure la convention générale sur le terrorisme international et la convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Dans la lutte contre le terrorisme, il nous faut éviter de saper les valeurs mêmes que nous cherchons à défendre. La lutte contre le terrorisme ne devrait pas servir de justification à des actions qui sont incompatibles avec les normes internationales de l'humanité.

La Nouvelle-Zélande exerce actuellement la présidence du Forum des îles du Pacifique que nous avons accueilli le mois dernier. Ses dirigeants ont fermement appuyé la mission d'assistance régionale aux Îles Salomon – un exemple concret de collaboration régionale dans le but d'aider un de ses membres à rétablir la sécurité et la stabilité et à garantir le progrès pour son peuple.

La Nouvelle-Zélande s'est associée aux autres membres du Forum des îles du Pacifique pour répondre à une demande d'assistance policière et militaire formulée par le Gouvernement des Îles Salomon pour mettre fin aux actions de criminels armés responsables de la détérioration des conditions socioéconomiques dans les Îles Salomon. Une opération dirigée par la police oeuvre avec succès en faveur du rétablissement de l'état de droit et la stabilité économique.

Dans les États déliquescents ou fragiles, les gouvernements manquent souvent de la capacité ou de la volonté nécessaires à l'exercice du contrôle sur leurs territoires. Cela peut créer un vide dont les organisations terroristes et les criminels peuvent tirer profit pour y établir leur refuge, des centres de formation et des bases de lancement pour des opérations terroristes.

À ce jour, la Mission d'assistance régionale s'est jusqu'ici exceptionnellement bien déroulée et a bénéficié du ferme appui de la population des Îles Salomon. Il s'agit d'une solution pacifique à un problème pacifique. La coopération et la détermination que les États du Pacifique manifestent, sous l'égide du Forum des îles du Pacifique, pour répondre aux besoins en matière de sécurité régionale constituent un modèle que d'autres régions pourraient suivre.

Les déclarations d'appui du Secrétaire général et du Conseil de sécurité à cette décision régionale, prise en accord avec la Charte, sont les bienvenues. Nous voudrions demander instamment à l'ONU d'aider, dans la mesure du possible, le processus de reconstruction du tissu social et de l'économie du pays.

La Nouvelle-Zélande oeuvre à renforcer et à compléter les capacités de sécurité existantes au sein de la région du Pacifique. Nous prenons part à un certain nombre d'activités, notamment la mise en place des systèmes de sécurité aux frontières et la mise au point de dispositions législatives types concernant le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

La communauté internationale doit rester engagée à l'égard de l'Afghanistan où le gouvernement du Président Karzai continue de faire face à des défis importants. L'amélioration de la sécurité à l'extérieur de Kaboul sera cruciale pour la stabilité politique en Afghanistan.

C'est dans notre intérêt à tous d'aider au relèvement de l'Afghanistan – non seulement pour le

bien-être du peuple afghan mais également pour empêcher les terroristes d'opérer librement à l'intérieur de ses frontières.

Au début de la semaine, la Nouvelle-Zélande a assumé la direction de l'Équipe provinciale de reconstruction dans la province de Bamian. Je suis heureux que nous ayons ainsi pu manifester notre appui au Gouvernement de transition afghan.

Le cauchemar que partagent tous les États c'est que les armes de destruction massive ou les matières nécessaires à leur mise au point entrent dans l'arsenal des terroristes. La possibilité que des armes nucléaires tombent dans les mains de terroristes est un scénario catastrophe aux conséquences terrifiantes. Nous devons faire notre maximum pour empêcher que cela ne se produise.

La probabilité que des groupes terroristes acquièrent des armes nucléaires s'accroît à mesure que le nombre et le type de ces armes se multiplient. Pour ces raisons et pour d'autres, l'élimination de ces armes est vitale.

La Nouvelle-Zélande demande à tous les pays de déclarer leur attachement aux traités multilatéraux de désarmement et de contrôle des armes et d'y adhérer.

Le programme d'armes nucléaires déclaré de la Corée du Nord suscite de vives préoccupations. Nous prions instamment la Corée du Nord de renouer sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et de renouveler son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le dialogue multilatéral en cours représente un pas positif en avant. Nous rendons hommage à la Chine pour l'avoir facilité.

L'Iran doit, lui aussi, prendre acte du message ferme de la communauté internationale et prendre d'urgence des mesures nécessaires pour attester que ses intentions nucléaires sont pacifiques.

Le TNP porte également sur le désarmement nucléaire. L'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires de renoncer à leurs armes nucléaires, réaffirmé sans équivoque à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2000, doit être honoré.

Les puissances nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard. Elles doivent donner l'exemple dans la lutte contre la prolifération. Des mesures

significatives en faveur d'un désarmement permanent renforceront leur autorité morale lorsqu'elles exigent que d'autres s'abstiennent de mettre au point des armes nucléaires.

L'invasion de l'Iraq a eu un impact profond sur l'Organisation. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de concilier les divergences de vues au sein du Conseil de sécurité.

Le relèvement de l'Iraq, le rétablissement de sa souveraineté et le rétablissement de ses structures politiques et sociales pour garantir une vie meilleure au peuple iraquien constituent aujourd'hui les problèmes essentiels. Nous nous félicitons des initiatives visant à faire avancer les processus politique et constitutionnel.

L'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 1483 (2003) et 1500 (2003) reconnaît le rôle vital de l'ONU et la nécessité pour la communauté internationale de participer pleinement aux efforts de reconstruction. Si la responsabilité de la sécurité doit inévitablement incomber aux forces de la coalition, le multilatéralisme offre les meilleures perspectives et la plus grande légitimité pour la transition à l'autonomie iraquienne.

La Nouvelle-Zélande a annoncé des contributions importantes à l'effort de reconstruction et aux secours humanitaires, dont le déploiement d'un petit groupe du génie issu des Forces de défense néo-zélandaises qui mènera des activités humanitaires et de reconstruction dans le sud de l'Iraq aux côtés d'un régiment du génie du Royaume-Uni. Nous avons participé à des opérations de déminage et avons apporté des contributions par le biais d'organismes des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et d'organisations non gouvernementales.

La Nouvelle-Zélande continue d'estimer que l'ONU représente pour nous le meilleur espoir d'appliquer collectivement les principes consacrés dans la Charte. La force de l'ONU est qu'elle réunit tous les pays du monde sur un pied d'égalité pour examiner des problèmes communs. Des millions de personnes dans le monde ont vu leurs vies s'améliorer grâce aux actions de l'ONU. Le Timor-Leste est l'un des exemples récents de l'efficacité de l'Organisation lorsqu'elle est appuyée par une volonté commune d'agir.

En même temps, nous reconnaissons tous la nécessité de réformer l'Organisation À l'ouverture de

la présente session, le Secrétaire général nous a demandé de voir si les règlements et les instruments de cette institution multilatérale continuent vraiment de nous être utiles. Nous parlons de la réforme du Conseil de sécurité depuis déjà plus d'une décennie. Il est temps de rendre une institution conçue auparavant pour un plus petit nombre de nations, plus représentative et plus adaptée aux besoins des 191 États Membres actuels de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons de la mise en place d'un groupe d'experts chargé d'examiner les questions principales fondamentales pour le rôle futur de l'Organisation. Les États Membres devront mettre de côté leurs intérêts personnels et leurs divergences pour parvenir à un accord sur les conclusions de ce groupe et les concrétiser.

L'ONU a été créée il y a 58 ans, à la suite des pertes de vies humaines et la dévastation causées par deux guerres mondiales. La vision de ses fondateurs était celle d'une Organisation qui établirait des règles régissant le comportement international, avec des procédures pour les faire respecter grâce à une action collective. Une légitimité et une autorité sans égales pour régler les conflits. Quels que soient ses défauts, l'Organisation demeure indispensable.

Le défi à relever est de créer les structures nécessaires et d'avoir la volonté politique permettant à l'Organisation d'établir le monde pacifique, juste et prospère qui correspond aux espoirs et aux attentes de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. le cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr Al-Thani, Premier Ministre adjoint et Ministre de affaires étrangères de l'État du Qatar.

Cheikh Al-Tahni (Qatar) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, que de vous féliciter sincèrement pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à tous les membres du Bureau, le plus grand succès. J'aimerais également exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Jan Kavan, Président de la cinquante-septième session, pour la diligence avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale. J'ai grand plaisir également à saluer le Secrétaire générale, M. Kofi Annan, qui mérite nos sincères remerciements,

notre respect et notre admiration pour les efforts inlassables qu'il déploie.

Le monde traverse aujourd'hui une phase difficile, critique et extrêmement complexe dans les relations internationales, marquée par les transformations politiques et stratégiques qui touchent les composantes et les objectifs de ces relations. C'est le résultat de l'apparition d'une nouvelle série de problèmes complexes et multiformes et de crises régionales et internationales graves, dont nous devons nous attaquer, rapidement et sérieusement, aux causes profondes. Nous devons, de plus, éviter l'aggravation et la propagation de ces crises. Nous devons donc nous employer à renforcer le rôle de l'ONU, raffermir ses institutions et lui fournir les ressources essentielles pour lui permettre de s'acquitter de sa mission dans le monde.

En premier lieu, il est indispensable de mobiliser la volonté politique requise pour permettre à l'Organisation d'assumer ses responsabilités et de s'acquitter de ses devoirs. Cela est particulièrement important pour les membres permanents du Conseil de sécurité, car ces pays ont la responsabilité principale de la réalisation de cet objectif, qui permettra à l'Organisation de remplir ses fonctions dans un esprit réellement démocratique, conforme à la nouvelle situation internationale et aux intérêts et aspirations de tous les peuples du monde sans exception.

À cet égard, nous soulignons la nécessité de parvenir à un accord sur une nouvelle formule pour la composition du Conseil de sécurité et de moderniser ses méthodes de travail, puisqu'il est l'organe international qui a la principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La composition actuelle du Conseil, ses méthodes de travail et son processus de prise de décisions ne répondent pas aux besoins de la communauté internationale et ne donnent pas non plus aux États Membres la possibilité de se prononcer sur les questions essentielles et décisives qui nous concernent tous.

L'État du Qatar a été choqué et attristé par l'attaque horrible perpétrée contre le bureau des Nations Unies à Bagdad. Cette attaque a provoqué la mort de nombreuses personnes innocentes : les fonctionnaires de l'ONU, qui s'acquittaient d'une mission humanitaire et, en particulier, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, ainsi

que de nombreux Iraquiens. Cet acte de terrorisme abominable illustre, à notre avis, le type de défis et l'ampleur des menaces qui entravent l'activité de l'ONU et des organisations humanitaires internationales en Iraq et ailleurs. Nous condamnons sévèrement également l'acte de terrorisme qui a pris pour cible le bureau des Nations Unies en Iraq au début de la semaine.

La situation difficile et tragique qui prévaut en Iraq, pays frère, nous oblige à coopérer afin d'aider le peuple iraquien à surmonter cette situation et ses répercussions.

Je dois insister une fois de plus sur les principes fondamentaux qui sont à la base de notre position en ce qui concerne la crise iraquienne et les moyens nécessaires pour y faire face. Nous avons toujours affirmé notre attachement à l'intégrité territoriale, à l'unité nationale et à la souveraineté de l'Iraq et au droit d'autodétermination des Iraquiens, au rétablissement de leur indépendance et de leur souveraineté et à la reconstruction de leur patrie, ainsi qu'à leur droit de vivre dans la dignité et en toute liberté sur leur propre terre.

Dans cette optique, nous attendons avec intérêt que les efforts internationaux consolident la sécurité et la stabilité en Iraq. Nous demandons aux forces de la coalition d'atteindre cet objectif essentiel et d'intensifier la coordination avec les organes et institutions internationales compétentes afin de permettre au pays un retour à la normalité. Nous demandons aux forces de la coalition de permettre aux Iraquiens, de toutes les factions et tendances politiques, d'exercer leur droit légitime de choisir leurs propres dirigeants politiques, et ce par le biais d'élections libres et démocratiques, leur donnant ainsi la possibilité d'exprimer leurs aspirations, leurs espoirs et leurs désirs.

À cet égard, nous nous félicitons également de la mise en place du Conseil de gouvernement intérimaire et du Gouvernement iraquien de transition qui en est issu; ils représentent une étape positive et importante, et nous espérons qu'ils contribueront à réaliser la transition souhaitée vers une démocratie consolidée dans le pays et à reconstruire et remettre en état les institutions de l'État iraquien. Cela devrait se faire par l'élaboration d'une nouvelle constitution, la tenue d'élections démocratiques libres, en mettant rapidement un terme à l'occupation sur la base d'un

calendrier précis et en redonnant à l'Iraq la place qui lui revient dans sa région et au sein de la communauté internationale.

Nous demandons instamment à l'ONU de jouer un rôle réel et fondamental pour aider l'Iraq à atteindre ses objectifs. De plus, la communauté internationale est appelée à aider d'urgence à la reconstruction de l'Iraq et à répondre aux besoins du peuple iraquien dans divers domaines afin de construire un nouvel Iraq où la démocratie, l'égalité et le respect des droits de l'homme prévalent.

En ce qui concerne le développement de l'infrastructure iraquienne d'enseignement supérieur, il convient de noter que l'épouse de S. A. R. l'Émir de l'État du Qatar, S. A. R. Sheikha Mozah bint Nasser Al-Misnad, Envoyée spéciale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur, a lancé une initiative noble dans une déclaration à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur +5 qui s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris. Cette initiative appelait à la mise en place d'un fonds international pour l'enseignement supérieur iraquien dans l'objectif de fournir une aide, tant immédiate qu'à long terme, pour le relèvement de l'enseignement supérieur dans notre pays, l'Iraq. L'État du Qatar a fait la première contribution au fonds; elle est de 15 millions de dollars.

Mon pays participe également aux efforts internationaux pour reconstruire l'Iraq. Il a élaboré un programme spécial qui comprend la construction d'hôpitaux, d'écoles et de logements. Nous avons, par ailleurs, un programme spécial en Afghanistan qui aide à la reconstruction de ce pays; jusqu'à présent, ce programme a coûté 62 millions de dollars.

Le conflit arabo-israélien et la question de la Palestine sont en tête de liste des conflits qui nécessitent une action concertée afin d'y trouver une solution juste, finale et globale, notamment à la lumière de la reprise et de l'accélération de l'affrontement sanglant qui fait rage entre le peuple palestinien et les forces d'occupation israéliennes depuis tant d'années. Il convient de signaler que, dans l'État du Qatar, nous nous sommes félicités de l'adoption de la Feuille de route. Nous avons exprimé notre appui aux efforts que le Quatuor déploie pour que les deux parties commencent à mettre en oeuvre les différentes étapes de la Feuille de route, dans l'esprit

de la vision présentée par M. George Bush, Président des États-Unis d'Amérique, comme une base du règlement définitif visant à établir deux États vivant

côte à côte. Nous l'avons fait en dépit des nombreuses difficultés, obstacles et revers rencontrés par ces efforts au cours des dernières semaines. Nous devons aussi fermement insister sur le fait que la mise en oeuvre de la Feuille de route ne saurait être entreprise par une seule partie, à savoir le peuple palestinien. La partie israélienne doit elle aussi s'acquitter de ses obligations et adopter les mesures nécessaires à cet égard.

Tout cela exige de la communauté internationale et des membres du Quatuor, en particulier les États-Unis d'Amérique, qu'ils interviennent, intensifient leurs efforts et accroissent la pression sur le Gouvernement israélien afin qu'il remplisse ses obligations en réponse à l'engagement pris par les Palestiniens de remplir les leurs. Ainsi, les forces d'occupation israéliennes doivent s'abstenir de commettre des assassinats, elles doivent lever le siège qu'elles ont imposé aux territoires palestiniens, permettre aux Palestiniens de vivre en sécurité, en paix et dans la dignité sur leur propre terre et de pouvoir se déplacer librement dans leurs propres zones, mettre une fin aux politiques qui visent à affamer, à humilier et à détruire les maisons, et interrompre la construction du mur de protection que les autorités israéliennes sont en train d'ériger.

À cet égard, je ne peux manquer de prendre note du geste positif dont nous avons été témoins, il y a quelques jours, de la part du Gouvernement libyen, à savoir la fermeture du dossier Lockerbie, un résultat qui a été obtenu en coopération avec les autres parties concernées et dans le cadre des institutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons aussi prendre note de la réponse positive des Gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France face à ce geste, qui a porté ses fruits et a amené finalement à la conclusion d'un accord.

Les phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme continuent de figurer parmi les défis les plus importants auxquels le monde doit faire face. En exprimant notre rejet total et notre condamnation de ces phénomènes subversifs dans toutes leurs formes et manifestations, et quelles que soient leurs sources et motivations, nous réaffirmons notre appui à la communauté internationale et à tous les efforts et mesures qui sont nécessaires pour éliminer le terrorisme et pour renforcer les fondements de la sécurité et de la stabilité.

La démocratie est une manifestation de la participation responsable à la prise de décisions politique. Elle implique la mise en place d'institutions d'État et l'adhésion à l'état de droit au sein de l'État; elle permet l'expression de l'obligation redditionnelle et l'évaluation de la performance des institutions gouvernementales; elle assure la bonne gouvernance et protège les droits des citoyens. En tant que telle, elle est le meilleur moyen pour réaliser les priorités de développement national et les buts de modernisation et de réforme auxquels nos peuples et nos sociétés aspirent. Sur la base de ces principes, l'État du Qatar a récemment organisé un référendum sur une Constitution politique qui donne aux femmes le droit de participer aux affaires politiques en tant qu'électrices et candidates au Parlement, qui sera élu par la voie des urnes pour la première fois. La Constitution régit également les relations entre le Gouvernement et le peuple et prévoit la séparation des trois branches du Gouvernement.

En ce qui concerne les droits de l'homme, une commission indépendante des droits de l'homme a été mise en place dans l'État du Qatar. La commission soumet ses recommandations aux autorités compétentes de l'État en vue de promouvoir et d'améliorer les libertés civiles. Nous avons restructuré notre système éducatif car pour faire connaître les droits civils il faut améliorer l'éducation, élever ses normes et l'ouvrir à tous les segments de la société. De plus, un nombre d'universités célèbres des pays développés ont ouvert des branches dans l'État du Qatar.

Pour terminer, la réalisation de nos aspirations repose dans l'affirmation du rôle de l'ONU, dans le renforcement de sa position et dans la maximalisation de ses capacités. C'est par le biais de l'Organisation que nous espérons établir des relations internationales fondées sur la compréhension, la coopération et les intérêts communs. Et c'est par le biais de l'ONU que nous espérons, un jour, réussir à régler les crises et les différends; à éliminer les menaces de violence, l'usage de la force et du terrorisme; et à mettre fin au gaspillage des ressources et des énergies dans des guerres et des conflits en les mettant au service du développement, du progrès et de la prospérité. De la même manière, nous aspirons à un nouveau monde fondé sur les principes de la justice, de l'égalité, de la liberté, de la démocratie et de la coexistence pacifique entre tous les peuples, toutes les nations et toutes les

cultures du monde. C'est une aspiration dont nos peuples, nos jeunes et nos générations futures sont dignes. C'est une aspiration que nous avons épousée et que nous chérissons, parce que cet idéal a la priorité absolue dans la construction du monde de demain : le monde auquel nous aspirons et que nous désirons tous. C'est un monde que nous espérons réaliser un jour en tant que communauté internationale – en tant que famille unique, vivant unie sur cette planète, s'il plaît à Dieu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Billie Miller, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

Mme Miller (*parle en anglais*) : Monsieur le Président j'ai grand plaisir à vous féliciter pour votre accession à la Présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. L'élection à l'unanimité du plus petit État à jamais avoir tenu ce rôle est un témoignage non seulement de la confiance que les États Membres placent en votre propre compétence, mais aussi de leur reconnaissance du rôle décisif que les petits États jouent dans le processus multilatéral. Nous sommes enchantés de votre accession à ce poste élevé, et nous tenons à vous assurer que vous pourrez compter, dans l'exercice de vos fonctions, sur l'appui sans équivoque de Sainte-Lucie mais aussi de la fraternité caribéenne dans son ensemble. Je souhaite aussi remercier votre prédécesseur, M. Jan Kavan, qui a dirigé de manière très compétente les travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale au cours d'une année tumultueuse et des plus éprouvantes.

Le 19 août, le monde a encore une fois été plongé dans le choc et le désespoir par l'attentat odieux contre le bureau des Nations Unies à Bagdad et par le décès du personnel des Nations Unies qui y travaillait. Une seconde tentative cette semaine a encore alourdi le bilan des victimes. J'adresse à la famille des Nations Unies, ainsi qu'aux délégations ici représentées dont les compatriotes ont figuré parmi les victimes de cette violente attaque, les plus profondes condoléances du Gouvernement et du peuple de la Barbade.

Nous souhaitons particulièrement rendre hommage à la mémoire de M. Sergio Vieira de Mello, fonctionnaire international et diplomate de la plus grande envergure. Son décès survient au moment où le monde est le moins en mesure de se passer de ses talents. Nous nous associons à vous pour honorer sa

mémoire et celle de tous ceux qui sont morts à ses côtés au service du peuple iraquien.

Même lorsque l'on considère les troubles et le carnage qui sont devenus le lot quotidien de tant de millions de personnes dans notre société mondiale, cet assaut contre l'Organisation des Nations Unies était particulièrement choquant par sa cruauté et préoccupant par son intention. Comme l'a dit notre Secrétaire général, « Une attaque aussi sauvage, aussi froidement calculée, est sans précédent dans l'histoire de l'Organisation ». C'est une ironie cruelle qu'une telle attaque puisse se concevoir et s'exécuter à l'encontre d'une Organisation dont le devenir nous concerne tous, une Organisation qui illustre les principes et idéaux auxquels nous souscrivons tous, et dont le but principal est la paix.

L'environnement mondial a semblé, au cours de l'année écoulée, vaciller au bord du chaos. Nous avons été témoins de cas de plus en plus fréquents du recours à la violence et à la vengeance comme première réponse à la résolution des conflits, et nous avons vu la diplomatie et le multilatéralisme relégués au rang d'arrière-pensées.

Parmi les problèmes les plus inextricables auxquels est confrontée la communauté internationale en 2003 et au-delà figurent les divisions, incertitudes et doutes qui sont apparus depuis l'invasion de l'Iraq dirigée par les États-Unis. Notre devoir en tant que membres de cette famille de nations est de veiller à rester engagés en faveur de l'ONU, seule organisation capable de dépasser le cycle actuel de vengeances pour atteindre une paix durable.

Tandis que nous recherchons des réponses collectives adéquates aux menaces non traditionnelles visant la sécurité humaine, la tâche qui nous attend est d'envisager la sécurité sous tous ses aspects, de façon globale et multidimensionnelle, et de répéter que ce concept garde son actualité à l'ordre du jour mondial.

Les défis auxquels les petits États doivent répondre dans un environnement aussi incertain sont nombreux et, parfois, écrasants. Nous n'avons pas le savoir-faire financier voulu pour répondre aux crises économiques de façon aussi rapide et décisive qu'il le faudrait. Nous n'avons aucune puissance militaire, ce qui fait que notre seule capacité de réponse aux menaces traditionnelles envers la sécurité se situe fermement dans un cadre multilatéral – où l'action

militaire est un dernier recours lorsque, malgré tous nos efforts, la paix ne peut pas être atteinte par des voies diplomatiques.

Depuis la fin des conflits issus des rivalités européennes dans l'édification d'empires, notre région des Caraïbes a connu la paix et la stabilité, qui se maintiennent grâce à une recette simple mais efficace : la célébration de nos traits communs, la tolérance pour nos différences, le respect mutuel de la souveraineté de chacun, et l'adhésion aux principes de démocratie, de bonne gouvernance et de l'état de droit. Nous recommandons cette formule à ceux qui ont du mal à trouver la clé de la coexistence pacifique.

La Barbade maintient fermement son engagement en faveur du multilatéralisme, ainsi que sa conviction qu'aucune autre institution internationale n'est mieux faite ou équipée que l'ONU pour répondre aux multiples besoins découlant de la recherche de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde. En tant que membres de cette Organisation, nous avons l'assurance que notre voix sera entendue quelle que soit notre taille ou notre puissance économique. Par conséquent, bien que nous n'ayons pas la capacité d'influencer des situations par la puissance militaire, économique ou même politique, nous chérissons le droit qui nous est donné d'exprimer, sans craindre de censure ni d'empêchement, notre opinion au sujet de toute question qui nous préoccupe.

L'Organisation des Nations Unies n'est pas une tierce partie distincte des États Membres. Elle est plutôt la somme de ses Membres et elle leur appartient – avec tous les avantages, problèmes et responsabilités collectives qu'implique cette propriété. La Barbade partage le point de vue si éloquemment exprimé par le Secrétaire général : « L'Organisation des Nations Unies existe non pas comme un monument figé symbolisant les aspirations d'une époque révolue, mais comme une oeuvre en évolution – oeuvre imparfaite, certes, comme le sont fatalement toutes les entreprises humaines, mais susceptible d'adaptation et d'amélioration ». Nous sommes tous responsables de ses lacunes et devons tous nous appliquer à l'améliorer.

Dans la mesure où l'ONU représente notre effort collectif pour créer un mécanisme de gouvernance mondiale, elle est capable de recueillir les enseignements offerts par les pratiques de bonne gouvernance. En effet, nous pensons que les principes de bonne gouvernance ont autant d'importance au

niveau international qu'au niveau national. Il s'agit peut-être du plus important des facteurs de promotion du développement, de réduction des inégalités et d'avancement de la cause de la paix.

Nous devrions donc saisir ce moment précis pour nous engager à rendre de nouveau l'ONU plus efficace et capable. Nous avons besoin d'initiatives aussi audacieuses que sérieuses, y compris pour la redynamisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité. Nous devons également trouver des mécanismes de coordination efficaces pouvant donner une nouvelle impulsion au suivi des principales conférences et sommets des 10 dernières années qui, dans la plupart des cas, ont simplement été réduits à des questions permanentes reconduites annuellement sur l'ordre du jour de cette Organisation et donnant lieu à des résolutions pleines de formules rhétoriques réaffirmant le statu quo.

Nous devons nous décider, au cours de cette session et au-delà, à prendre des mesures concrètes pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et transparent, et pour nous assurer que l'Assemblée générale dépasse la politique symbolique du vote de résolutions et s'attèle à la dure tâche de négocier des changements.

L'une de nos plus importantes sources de préoccupation reste le fait qu'un trop grand nombre des principales institutions multilatérales, dont la responsabilité fondamentale est de définir les règles régissant la société mondiale, dans le domaine de la paix et de la sécurité, du commerce ou de la finance et du développement, sont limitées par leur structure et leur tradition de telle sorte qu'elles s'acquittent de leur mandat d'une façon manifestement étrangère à toute démocratie ou transparence. La réforme doit donc porter au-delà de New York et affecter en profondeur les activités des institutions financières internationales, de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, ainsi que de tous les autres organismes qui cherchent à définir les normes de comportement pour la communauté internationale, sans que cette communauté participe pleinement à la prise de décisions.

La Conférence internationale sur le financement du développement a souffert d'une lacune, à savoir son incapacité à mettre en place un nouveau système de

gouvernance financière capable de redresser les défauts et déséquilibres hérités du passé – un système suffisamment robuste pour servir les générations à venir. À cet égard, je souhaite réitérer l'appel lancé à Monterrey par le Premier ministre de la Barbade, S. E. M. Owen Arthur, pour l'établissement d'une autorité financière mondiale fondée sur des règles et mieux capable de superviser les complexes marchés financiers et marchés de capitaux mondiaux que ne le font les institutions de Bretton Woods, et pour la mise en place d'une organisation fiscale internationale qui serait chargée de superviser la coopération sur les questions fiscales transfrontalières.

Bien que tous les États se soient engagés à Monterrey à oeuvrer à l'élaboration d'un cadre universel qui facilite un dialogue complet et global sur les questions de coopération internationale en matière fiscale, les résultats atteints depuis sont insuffisants. Bien que nous jugions encourageantes les récentes propositions – que nous soutenons – en faveur du renforcement du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à l'ONU, ces efforts ne suffiront pas à mettre sur pied un cadre intergouvernemental vraiment universel, transparent et légitime pour promouvoir la coopération entre tous les États en matière de fiscalité.

De même, la Barbade estime que la lutte tout aussi importante contre le blanchiment d'argent doit désormais être menée par l'ensemble de la communauté internationale, sous la direction d'un organe international véritablement représentatif, composé de tous les pays du monde, au sein du système des Nations Unies. Si nous apprécions hautement le travail essentiel qui a été effectué à cet égard par le Groupe d'action financière, cet organe n'en demeure pas moins ce qu'il a toujours été, à savoir un groupe d'action au rôle limité et à la composition encore plus réduite, puisqu'il ne rassemble que 31 pays.

Une mesure importante serait l'adoption d'une convention internationale contre le blanchiment d'argent, placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Une telle convention permettrait d'avoir un véritable consensus international sur la question du blanchiment d'argent, sous l'égide universelle de l'ONU, où les intérêts et les préoccupations de tous les États Membres seraient ainsi pris en compte, de manière juste et équitable, dans le cadre d'un combat commun contre la

criminalité internationale. Cette convention compléterait le travail effectué par l'ONU dans le cadre de la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que de la plus récente Convention contre la criminalité transnationale organisée.

Dans ce contexte, nous pensons que le plus grand enseignement à tirer de l'expérience de Cancun est de comprendre clairement que les stratégies et les solutions qui ne tiennent pas compte des préoccupations et des besoins du monde en développement ou qui oublient d'analyser les implications qu'elles ont sur les pays les plus fragiles et les plus vulnérables sont vouées à l'échec. Les besoins particuliers des petits États qui n'ont absolument pas la capacité d'influencer le commerce mondial devraient être pleinement pris en considération lorsque sont élaborées les nouvelles règles de libéralisation commerciale. Ne pas le faire reviendrait à condamner les groupes les plus vulnérables de notre famille mondiale à risquer de se retrouver véritablement marginalisés par un système pourtant censé garantir des bienfaits à tous. Il est crucial de recentrer l'attention sur le Programme de Doha pour le développement et sur son programme de travail sur les petites économies.

L'année prochaine marque le dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Cette Conférence avait donné naissance au Programme d'action de la Barbade, qui demeure, aujourd'hui encore, la Feuille de route incontournable des aspirations au développement durable de l'ensemble des petits États insulaires en développement. En tant que dépositaire de fait du nom attaché au processus en faveur des petits États insulaires en développement, la Barbade accorde une grande importance à la convocation, l'année prochaine à Maurice, d'une réunion internationale, pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade.

Nous sommes convaincus que les défis en matière de vulnérabilité et de développement durable auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, tels qu'exposés dans le Programme d'action de la Barbade, dans l'Action 21, dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan d'application de Johannesburg, sont désormais mieux compris par la communauté internationale. Selon les estimations,

depuis 1994, les petits États insulaires en développement, eux-mêmes, ont mené à bien environ 70% des actions et mesures exigées dans le Programme d'action de la Barbade. L'examen de Maurice sera une occasion importante de faire le point des nouveaux défis et d'identifier les ressources supplémentaires nécessaires pour faire progresser la mise en oeuvre du Programme.

Le Sommet mondial sur la société de l'information est envisagé comme un dialogue de haut niveau permettant de parvenir à un nouveau type de société, marquée par l'accès et le recours universels à l'information pour acquérir, collecter et diffuser les connaissances. Cela implique le recours aux technologies traditionnelles et nouvelles, notamment les technologies de l'information et de la communication, comme instrument fondamental pour améliorer les services et promouvoir le dialogue entre les cultures en vue de parvenir à un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Nous appuyons le principe selon lequel la nouvelle société de l'information doit servir au mieux les intérêts de toutes les nations et de tous les peuples. Elle doit viser, grâce à l'emploi des technologies disponibles, la responsabilisation des secteurs les plus vulnérables de la société et l'élimination des disparités qui existent au sein des États et entre les États.

La question du passage en mer des Caraïbes de navires transportant des matières nucléaires n'est toujours pas résolue. On nous présente, de temps à autre, des études et enquêtes tendant à nous garantir que ces navires et leurs chargements sont sûrs. En dépit de ces assurances, nous savons tous qu'il n'existe aucune garantie que le terrorisme international continuera d'ignorer ainsi une cible si importante ou qu'un accident imprévisible ne surviendra pas. Une forte explosion à bord de l'un de ces navires traversant notre région mettrait en péril la survie des États alentour. La solution la plus acceptable à ce problème est l'arrêt du transit des matières nucléaires par la mer des Caraïbes, dans la mesure où, dans ce domaine, le moindre risque est tout simplement de trop.

Monsieur le Président, dans l'allocation que vous avez prononcée à l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale, vous avez lancé un appel pour que l'action l'emporte sur l'inaction. L'étape présente des affaires mondiales va exiger courage et détermination alors que nous devons relever les gigantesques défis qui nous attendent. Certes l'on ne

peut attendre de nous que nous menions à bien la tâche, mais nous ne pouvons, non plus, prendre la liberté de ne pas nous y atteler.

M. Van den Berg (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Jaap de Hoop Scheffer, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. De Hoop Scheffer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : La mort de Sergio Vieira de Mello et de ses collègues laisse un vide terrible. La perte de tant de serviteurs dévoués des Nations Unies, au siège de l'Organisation à Bagdad, nous remplit d'effroi, de chagrin et de préoccupation. Cet acte atroce ainsi que les autres attaques meurtrières survenues ces deux dernières années, apportent la preuve effrayante que les terroristes prennent impitoyablement le monde civilisé pour cible. Le terrorisme est une menace directe pour nous tous, pour l'humanité tout entière.

Les armes de destruction représentent l'autre menace directe, une menace encore pire si ces armes venaient à tomber aux mains des terroristes.

Outre ces menaces directes à la paix et à la sécurité, nous sommes confrontés à des menaces dites « indirectes », pour reprendre les termes du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à savoir la pauvreté et la faim, la dégradation de l'environnement et les maladies de « destruction massive » que sont le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

Toutes ces menaces ont un point commun : elles ne connaissent pas de frontières. Leurs effets souvent meurtriers touchent des groupes de pays, des continents entiers et même l'ensemble de la planète. La seule manière de les combattre est d'entreprendre une action collective, dont exécution et mise en oeuvre sont les mots clefs.

Mais avons-nous les moyens de mener une telle action? Le système multilatéral en place, avec ses institutions et ses règles, est-il en mesure de répondre aux menaces directes aussi bien qu'aux menaces indirectes auxquelles nous sommes confrontés? J'en doute. Prenons, par exemple, le danger croissant que représente la prolifération des armes nucléaires. Pouvons-nous permettre à une petite poignée de pays de rejeter les règles convenues par les 187 autres? Pouvons-nous courir le risque de voir des pays fournir des armes nucléaires à des organisations terroristes?

Certainement, pas! Et si les règles en vigueur sont incapables d'empêcher certains États de mettre l'humanité en péril, nous devons alors les renforcer et nous montrer prêts à les faire respecter, collectivement.

En conséquence, je me félicite de la proposition du Président Bush d'adopter une résolution contraignante du Conseil de sécurité qui renforcerait les règles de non-prolifération. Je suggère que nous consolidions les régimes de contrôle des exportations existants en les rendant universels et juridiquement contraignants. Cette démarche s'inscrivait dans la logique de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité qui a été couronnée de succès et contient des obligations contraignantes quant aux mesures à prendre contre le terrorisme. Les autres éléments d'un système multilatéral plus dynamique sont les suivants : accorder une attention accrue à la prévention des conflits, faire un meilleur usage des sanctions ou adopter des « sanctions intelligentes », actualiser le régime d'inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, comme l'a suggéré le Président Chirac, créer un instrument permanent d'inspections qui serait mis à la disposition du Conseil de sécurité.

Il est également indispensable de mener une action multilatérale plus robuste lorsque nous faisons face aux États manqués. La volonté accrue de la communauté internationale de prendre des mesures plus fermes me paraît de bon augure. Le Libéria est un bon exemple à cet égard. Le rapport Brahimi nous a montré la direction à suivre. Les opérations de maintien de la paix ne seront efficaces que si elles se fondent sur un mandat solide, si elles sont pleinement mises en oeuvre sur le terrain et si elles sont pleinement appuyées par les principaux acteurs du Conseil de sécurité. Les cinq membres permanents ont une responsabilité particulière pour ce qui est de la paix et de la sécurité mondiales. Noblesse oblige.

L'Organisation des Nations Unies se trouve aujourd'hui au coeur du débat sur l'Iraq. Nous devons laisser derrière nous nos différences sur la question iraquienne. Il est aujourd'hui essentiel que la communauté internationale soutienne le peuple iraquien dans ses efforts de reconstruction. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité parviendra aussi rapidement que possible à un accord sur ce que nous souhaitons tous, c'est à dire, la stabilisation, la sécurité et le transfert de souveraineté à un gouvernement iraquien légitime. Cela permettra également à l'Organisation des Nations Unies et aux

autres institutions multilatérales d'apporter leurs contributions indispensables pour assurer un meilleur avenir au peuple iraquien.

Une Organisation des Nations Unies plus robuste est également indispensable pour assurer la promotion et la protection efficaces des droits de l'homme. Je regrette que nous ne répondions pas aux attentes des opprimés. Le fait que le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme soit tributaire des contributions volontaires nous préoccupe beaucoup. Son bureau devrait recevoir des fonds plus importants du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. La promotion et la protection des droits de l'homme est une des activités principales de l'Organisation des Nations Unies.

Pour poursuivre sur ce point, il est incontestable que le terrorisme lui-même est l'une des plus grandes menaces pour la démocratie et la jouissance des droits de l'homme. Les terroristes cherchent à détruire la démocratie, la liberté et la tolérance. Si nous sacrifions ces valeurs universelles dans la lutte contre les terroristes, alors nous faisons leur jeu.

En tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), je puis vous assurer que notre expérience montre que les politiques qui cherchent à promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance peuvent se renforcer mutuellement en tant que composantes d'une stratégie de sécurité plus globale. L'exemple de la Cour pénale internationale illustre également comment on peut veiller au respect des normes internationales lorsque les gouvernements nationaux ne peuvent le faire.

S'agissant de la traite des êtres humains, des femmes et enfants en particulier, je partage l'inquiétude du Président Bush. Il a eu raison d'établir une comparaison avec l'esclavage. Pour l'OSCE, la menace représentée par le trafic international des drogues, des armes légères et des femmes et enfants est une priorité absolue. Nous avons déjà pris des mesures concrètes en adoptant le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains en tant qu'instrument de protection de notre population. Ce Plan d'action devrait servir de modèle pour une action mondiale.

Il y a une autre raison pour laquelle nous avons besoin d'un système multilatéral robuste : nous devons mettre fin aux cycles de pauvreté et de violence qui

ravagent de nombreuses régions de l'Afrique. Cela implique qu'il faut rétablir la stabilité et l'ordre public, conditions préalables à la reconstruction et au développement. Il faut, pour ce faire, adopter une démarche intégrée. À cette fin, mon Gouvernement va mettre en place un fonds de stabilité pour relever le double défi que représente le développement et la sécurité. Étant donné que le développement et la sécurité sont étroitement liés, les Objectifs du Millénaire pour le développement devraient faire partie intégrante de nos politiques. Les Pays-Bas demeurent attachés à l'idée d'allouer 0,8 % de notre produit intérieur brut à la coopération pour le développement et je demande à tous les pays d'honorer les engagements qu'ils ont pris à Monterrey. Mais le développement n'est pas simplement une question d'aide, il est également tributaire de la libéralisation du commerce. Je suis déçu que la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Cancun ait été infructueuse.

La légitimité des décisions du Conseil de sécurité est remise en question parce que la composition du Conseil ne reflète plus les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Toutefois, son élargissement n'est pas une solution en soi. Son efficacité pourrait pâtir de cette recherche de légitimité. Une interaction accrue entre les membres du Conseil et l'ensemble des membres de l'ONU est indispensable pour rétablir sa légitimité. Les membres du Conseil devraient représenter des secteurs pertinents et très vastes de l'opinion mondiale.

Je pense comme le Secrétaire général que nous devons examiner sérieusement l'architecture des institutions internationales. Beaucoup d'autres organisations que je connais bien, notamment l'OSCE, l'Union européenne et l'OTAN – et j'espère connaître encore mieux la dernière dans un avenir proche – sont en train de redéfinir leur rôle dans des circonstances qui ont radicalement changées. L'ONU ne peut pas rester à la traîne. L'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, d'une part, et les organisations régionales telles que l'OSCE, l'Union Européenne et l'OTAN, d'autre part, se développe. Les possibilités de renforcer cette interaction sont considérables comme cela est prévu dans la Charte.

Comme l'a dit la présidence italienne de l'Union européenne dans son intervention il y a quelques jours, l'Organisation des Nations Unies peut compter sur l'Union dans sa recherche d'un multilatéralisme

robuste. En tant qu'État membre de l'Union, les Pays-Bas entérinent pleinement la déclaration de la présidence. La nouvelle importance que la politique étrangère et sécuritaire de l'Union accorde à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive illustre la manière dont voulons être à l'avant garde de nos efforts communs.

J'aimerais maintenant parler de l'Assemblée générale. Je vais prendre l'exemple de la manière dont l'Assemblée traite du conflit israélo-palestinien. Essayons de faire le lien entre l'Assemblée générale et la réalité. Au lieu d'avoir affaire à 23 résolutions, ne devrions-nous pas essayer de regrouper nos forces dans un message central, précis et soutenu par tous, message qui inviterait tant Israël que les Palestiniens à mettre fin aux bains de sang et à la violence et à mettre immédiatement en oeuvre la Feuille de route, seule manière d'aboutir à une paix durable? L'Union continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir, de concert avec ses partenaires du Quatuor, pour aider les Palestiniens et les Israéliens à atteindre cette destination. J'espère que l'Assemblée apportera sa contribution.

Il faut rendre l'Assemblée plus efficace. Inutile de répéter ce que vous savez tous quant au chevauchement des points de l'ordre du jour, qui ne sont parfois plus guère d'actualité, aux débats et résolutions récurrents ou à la prédominance du dénominateur commun le plus bas. Pour apporter notre pierre à cette amélioration, mon pays a présenté le rapport Greentree qui est le résultat d'un séminaire où ont participé des représentants de divers pays. Ce rapport vise à situer l'Assemblée générale à la place qui lui revient, soit au centre des délibérations mondiales sur nos problèmes communs. Nous sommes convaincus que dans cet effort, nous pourrions compter sur la direction et la sagesse du Président de l'Assemblée générale.

Mon gouvernement appuie sans réserve la décision du Secrétaire général de créer un groupe composé de personnalités éminentes. Nous attendons avec intérêt ses recommandations pour la prochaine session de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, nous ne devrions pas rester assis les bras croisés. Il nous appartient à nous tous, États Membres, d'engager dès maintenant un débat sur les aspects de la réforme soulevés par le Secrétaire général.

Si nous voulons écarter les menaces auxquelles nous sommes confrontés et léguer un monde meilleur aux générations futures, nous devons faire plus que parler. Nous devons agir, et agir ensemble. Nous avons besoin de règles précises et d'institutions robustes, c'est-à-dire d'institutions qui garantissent le respect, le renforcement et l'application des règles du jeu multilatéral. Nous avons besoin d'un système multilatéral qui ait de la poigne; nous avons besoin d'un système multilatéral qui fonctionne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Rashid Abdullah Al-Noaimi, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur, d'adresser à M. Hunte et à son pays ami, Sainte-Lucie, nos félicitations les plus sincères pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

Je souhaite également remercier son prédécesseur, M. Jan Kavan, de ses précieux efforts et de sa direction efficace des travaux de la session précédente.

Je voudrais aussi adresser nos remerciements au Secrétaire général Kofi Annan pour la sagesse et la persévérance avec lesquelles il s'emploie à renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, de la sécurité et du développement durable.

Malgré les espoirs et les grandes aspirations humanitaires que nous nourrissions à l'aube du nouveau millénaire, de nombreuses questions régionales et internationales ne sont toujours pas résolues et constituent pour nous tous une grande source de préoccupations. Elles mettent sérieusement en péril la paix et la sécurité internationales, ainsi que la stabilité, le développement et la prospérité des peuples, qui dépendent tous du respect et de l'application des normes et des instruments du droit international.

Les tristes événements auxquels le monde assiste aujourd'hui ne sont que la suite naturelle de l'ère politique passée, qui a été marquée par les conflits, l'occupation, l'oppression, l'injustice, les violations des droits de l'homme et la guerre, et donnant lieu à une série de courses aux armements aux dépens du développement humain, économique et écologique. Si nous voulons nous attaquer à ces problèmes sous toutes

leurs formes et les circonscrire, il importe de réformer l'ONU et l'ensemble de ses principaux organes – en particulier, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social – ainsi que de renforcer la coopération et la coordination entre ces organismes internationaux et les organisations régionales.

Préserver la stabilité et la sécurité dans la région du golfe Arabique est une priorité absolue, aussi bien pour les peuples de la région que pour le reste du monde. Ainsi, dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe et de leurs relations bilatérales, régionales et internationales, les Émirats arabes unis appliquent une politique étrangère fondée sur la coexistence pacifique, le renforcement de la confiance, les rapports de bon voisinage, le respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, le règlement des différends et la cessation de l'occupation par des moyens pacifiques.

Se fondant sur son attachement à ces doctrines et aux principes de la Charte des Nations Unies, les Émirats arabes unis estiment qu'il faut mettre fin par des moyens pacifiques à l'occupation de leurs trois îles – la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa – par la République islamique d'Iran afin d'épargner à la région les atrocités de la guerre, dont les populations pâtissent depuis 30 ans. Les Émirats arabes unis lancent un nouvel appel à la République islamique d'Iran pour qu'elle reconsidère sa position et réponde à la proposition pacifique que nous avons faite voilà quelques années, à savoir que des négociations sérieuses soient ouvertes au niveau bilatéral ou bien que l'on saisisse à la Cour internationale de Justice, comme cela a été le cas pour d'autres différends bilatéraux, résolus dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international.

La question des trois îles occupées qui appartiennent aux Émirats arabes unis est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis le début de l'occupation iranienne, c'est-à-dire depuis 1971. À cet égard, nous réaffirmons la souveraineté totale des Émirats arabes unis sur la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa ainsi que sur leur espace aérien, leurs eaux territoriales, leur plateau continental et leur zone économique, considérés comme des composantes indivisibles de la souveraineté régionale des Émirats arabes unis. Ces derniers demandent au Gouvernement iranien d'examiner cette question vitale et délicate

dans un esprit positif en vue de mettre fin à l'occupation. Nous espérons que les échanges et les entretiens qui ont actuellement lieu au niveau bilatéral entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran déboucheront sur une solution qui scellera leurs relations de bon voisinage, renforcera leur coopération et leurs intérêts mutuels tout en consolidant les fondements de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans cette importante région.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le monde a assisté à de nombreux changements d'ordre politique et sécuritaire, qui ont eu de fortes retombées sur nos relations internationales, surtout pour la paix et la sécurité dans la région du golfe Arabique. Ces changements ont eu des conséquences et des répercussions qui pourraient ébranler les fondements de la paix, de la stabilité et du développement au niveau tant régional que mondial.

Les Émirats arabes unis, vivement préoccupés par les perpétuelles souffrances du peuple frère iraquien et par la dégradation de son milieu social, économique, humanitaire, sécuritaire et écologique, réaffirment que l'Iraq ne pourra retrouver la sécurité et la stabilité ni réintégrer la grande famille des nations tant que la région et la communauté internationale ne déploieront pas des efforts collectifs en vue d'aider le peuple iraquien à réformer ses institutions constitutionnelles et celles chargées du développement, et tant qu'elles ne laisseront pas l'Iraq gérer ses affaires intérieures et ses relations extérieures avec les pays voisins et autres, de façon à ce qu'il puisse assumer ses responsabilités et son rôle historique dans la région.

Nous redisons donc notre satisfaction et réitérons notre appui aux efforts faits par le Conseil de gouvernement provisoire iraquien. Nous espérons que les Nations Unies joueront un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de la situation en Iraq, dans sa reconstruction, dans le maintien de son intégrité territoriale et de son unité, sur l'exercice de son droit à l'autodétermination et l'élection de son gouvernement; dans son avenir politique et l'exploitation de ses ressources naturelles.

Les Émirats arabes unis suivent de près l'évolution dangereuse de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous condamnons les meurtres et le bouclage effectué par Israël en violation de toutes les lois internationales et du droit

humanitaire. Nous demandons au Quatuor et aux autres pays influents de revitaliser le processus de paix et d'obliger Israël à mettre en oeuvre la Feuille de route, qui prévoit la fin de l'occupation israélienne et la mise en place d'un État palestinien avant 2005. La Feuille de route demande également à Israël de s'abstenir de construire des colonies de peuplement illégales, et d'assurer le retour des réfugiés palestiniens.

Il est demandé à Israël de cesser de créer des obstacles sur la voie de l'application de la Feuille de route – des obstacles tels que les meurtres commis et les destructions occasionnées par les forces d'occupation israéliennes visant les Palestiniens et leurs biens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous demandons également à Israël de lever le siège imposé au Président Arafat et au peuple palestinien, de démanteler le mur de séparation et de libérer les détenus des prisons israéliennes.

Un règlement juste, durable et global du conflit du Moyen-Orient exige l'engagement d'Israël à respecter les résolutions internationales fondées sur le principe de la terre en échange de la paix, et l'initiative arabe de paix, soutenue par le Sommet de Beyrouth, et comprenant les volets syrien et libanais, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif, le Golan syrien et la zone des fermes libanaises de Shaba.

La région du Moyen-Orient, y compris le Golfe arabe, doit être exempte de toutes armes de destruction massive, et Israël doit adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans le respect des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Les Émirats arabes unis condamnent toutes les formes et manifestations du terrorisme. Nous appelons au renforcement des efforts au plan national, régional et international pour combattre et éliminer ce phénomène dangereux vu qu'il est exploité par des radicaux et des hors-la-loi en tant que moyen de réaliser leurs objectifs destructeurs.

À cet égard, nous exprimons notre profond chagrin à la suite des attentats criminels perpétrés contre le quartier général des Nations Unies et l'ambassade de Jordanie à Bagdad, et contre la mosquée de l'imam Ali à Nadjaf, qui a occasionné la mort de l'Imam Mohammed Baqer Alhakeem et de plusieurs innocents. Nous sommes solidaires avec les

pays ayant été ciblés par des attentats criminels terroristes, en particulier le Royaume d'Arabie saoudite. Nous soutenons toutes les mesures prises par l'Arabie Saoudite en vue d'éliminer ces activités terroristes.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour que soit convoquée une conférence internationale chargée de traiter du phénomène du terrorisme et de l'élimination de ses causes et de ses moyens. Nous réaffirmons également l'importance du respect des droits de l'homme, de la transparence et de l'ouverture sur la base du respect du patrimoine culturel et des croyances des peuples afin d'éviter de créer un terrain fertile aux frustrations et à la haine d'où les terroristes tirent leur raison d'être et leurs motivations.

En dépit des nombreuses conférences internationales, en particulier le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement, visant à répondre aux déséquilibres dans les relations économiques internationales et à leurs effets sur le développement économique dans le monde, la majorité des peuples du monde continuent de vivre dans des conditions instables et inhumaines caractérisées par une pauvreté accrue, la propagation de maladies et le développement de l'analphabétisme et ce, en raison du fossé économique croissant entre les pays développés et les pays en développement. Tous les pays doivent s'engager à respecter les engagements pris au titre des résolutions internationales.

Les Émirats arabes unis demandent à la communauté internationale de tenir son engagement de fournir une assistance dans le domaine du développement aux pays pauvres, en particulier aux pays les moins avancés. Les institutions financières et de développement internationales ainsi que le secteur privé doivent élaborer des stratégies visant à fournir des ressources financières et dans le domaine du développement pour mettre en oeuvre les programmes de développement économique dans les pays pauvres et en développement, dans un cadre écologique sain, et permettre l'accès de ces pays aux nouvelles technologies, alléger le fardeau de la dette extérieure et supprimer certaines taxes douanières dans les échanges internationaux, ce qui serait dans l'intérêt de tous les pays du monde.

À cette occasion, je voudrais relever la grande confiance accordée aux Émirats arabes unis par la communauté internationale du fait qu'ils ont accueilli la réunion annuelle des responsables du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Dubaï, et qui a pris fin le 24 septembre. Nous sommes très satisfaits des résultats de cette réunion, en particulier de l'attention particulière accordée à la question du développement et de la coopération et ce, en vue d'alléger les effets de la pauvreté et de l'endettement dans le monde.

Pour terminer, les grands défis qu'affronte la communauté internationale renforcent plus que jamais notre conviction de l'importance du respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, en tant que référence dans le règlement des différends régionaux et internationaux.

Nous espérons que les réunions et débats prévus durant cette session de l'Assemblée générale permettront de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation multilatérale assurant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Habib Ben Yahia, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie.

M. Ben Yahia (Tunisie) : Il m'est agréable de vous adresser, tout d'abord, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays ami, Sainte-Lucie, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Nous sommes persuadés que vous allez diriger les travaux de cette session avec talent et compétence. Il m'est également agréable d'exprimer à votre prédécesseur, M. Jan Kavan, notre haute considération pour son excellente conduite des travaux de la session précédente.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier et exprimer notre considération à M. Kofi Annan, le Secrétaire général, pour son action inlassable en faveur de la préservation et de la consolidation du rôle de l'Organisation et de la réalisation de ses objectifs, en vue d'instaurer la paix, la sécurité et le développement dans le monde.

Le monde a connu depuis la tenue de notre dernière session une série d'événements successifs qui sont venus exacerber une situation déjà fortement

détériorée, en raison de la déstabilisation de la paix et de la sécurité, de la multiplication des foyers de tension et de conflits, et de la propagation des pandémies, de la pauvreté et de l'exclusion dans de nombreuses régions. Ceci appelle une détermination ferme de la communauté internationale à y faire face, qui passe par une réaffirmation de l'attachement de tous à la Charte des Nations Unies et des nobles objectifs qu'elle contient, et un travail de concert, dans le cadre d'un consensus international, en vue du renforcement du rôle de notre Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement des questions internationales en suspens. Nous estimons que ceci constitue la meilleure voie en vue d'instaurer un monde fondé sur les principes du dialogue, de la coopération et du consensus.

Les nouveaux défis auxquels la communauté internationale doit faire face et l'instauration de relations fondées sur la justice, l'équité et l'équilibre exigent que nous oeuvrions ensemble afin que l'Organisation des Nations Unies demeure le cadre où se conjuguent tous nos efforts en faveur de l'instauration de la sécurité et de la stabilité, et la source de la légalité internationale en faveur de laquelle tous les pays, sans exception aucune, doivent s'engager, et dont la mise en oeuvre ne doit pas être empreinte de la pratique des deux poids deux mesures.

Ces défis requièrent également la promotion de l'action de l'ONU et de son fonctionnement dans le cadre des nobles principes sur lesquels elle est fondée. Il s'agit notamment d'oeuvrer au renforcement du rôle de ses principaux organes, et particulièrement à la consolidation du rôle et de la crédibilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de revitaliser et consolider le rôle que joue l'Assemblée générale au service de la paix, de la sécurité et du développement.

En appelant d'urgence, avec le Secrétaire général, à une accélération de la mise en oeuvre des réformes nécessaires, nous réaffirmons que la Tunisie, qui a participé activement durant les dernières années aux délibérations portant sur ces réformes, est prête à prendre part activement aux efforts internationaux visant à atteindre cet objectif, plus urgent aujourd'hui que jamais.

M. Zarif (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.

Nous sommes persuadés que la dégradation de la situation dans le monde appelle l'adoption d'une stratégie globale aux dimensions multiples et intégrées, fondée sur la perception que la paix et la sécurité, d'une part, et le développement, de l'autre, sont inextricablement liés. Il n'est point possible, en effet, de garantir et de promouvoir la paix et la sécurité à travers le monde sans réunir les conditions du développement. Et le développement ne saurait être possible si ne sont pas d'abord réunies les conditions propices à l'établissement de la paix et de la sécurité en faveur de tous.

Pour réussir une telle stratégie, il faut, bien sûr, que tous les membres de la communauté internationale conjuguent leurs efforts et fassent preuve de plus de solidarité pour éliminer les facteurs de tension et supprimer la pauvreté et le dénuement, qui ne génèrent que troubles et instabilité.

La Tunisie, depuis le changement du 7 novembre 1987, a toujours préconisé cette méthode. C'est dans cet esprit qu'elle a proposé tant à l'échelle internationale que régionale de nombreuses initiatives de nature à favoriser l'établissement d'un monde à même de réaliser les objectifs de la paix, de la sécurité et du développement et la diffusion des valeurs de dialogue, de tolérance et de solidarité entre les peuples.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'appel du Président Zine El Abidine Ben Ali, lancé en 1989 de la tribune de cette Assemblée, en faveur de la conclusion, dans le cadre de l'ONU, d'un pacte de paix et de progrès entre les pays du Nord et du Sud, basé sur la paix, la justice et le renforcement de la coopération entre tous les pays.

Toutes les initiatives et propositions du Président de la République qui ont suivi se caractérisent par leur parfaite cohérence avec cet appel. Elles témoignent de la détermination de la Tunisie et de son Président à contribuer activement au traitement des questions de la paix, de la sécurité et du développement, notamment pour ce qui est du terrorisme et des moyens d'y faire face ou de la mise en place de mécanismes de règlement des conflits aux niveaux arabe et africain.

Conformément au caractère global de l'approche tunisienne, le Président de la République n'a eu de cesse que la communauté internationale aide les pays en développement à développer leur économie, par le biais de plusieurs initiatives régionales et internationales. Ces initiatives visaient le traitement du

problème de la dette, notamment le recyclage de la dette des pays à revenu intermédiaire; la réalisation des conditions permettant l'accès des pays en développement au progrès scientifique et technologique, avec l'appel à la tenue du sommet sur la société de l'information; et la promotion des valeurs de solidarité et d'entraide, afin d'éradiquer la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, initiative couronnée par la création du Fonds de solidarité mondial.

La Tunisie, qui a oeuvré avec succès à instaurer une société sûre, stable et équilibrée en phase avec la civilisation actuelle, ayant épousé les valeurs de la modernité et faisant de la promotion de l'homme son objectif suprême, estime au vu de son expérience nationale, que la lutte contre les phénomènes de l'extrémisme et du terrorisme, dont la menace touche toute la planète, ne serait pas judicieuse si elle n'était pas globale et intégrée, et si elle se limitait à l'utilisation des moyens sécuritaires sans que soit pris en compte le traitement des causes inhérentes à ce phénomène.

Partant de ce constat, nous tenons à réaffirmer la nécessité d'oeuvrer ensemble, conformément aux documents internationaux pertinents, à mettre sur pied une conception internationale commune de la lutte contre les phénomènes de l'extrémisme et du terrorisme.

Dans ce contexte, et dans l'attente des progrès souhaités sur la voie de l'adoption d'un mécanisme international mondial de lutte antiterroriste, nous réitérons l'appel de la Tunisie en faveur de l'élaboration d'un code de conduite contraignant, contenant les principes susceptibles de susciter le consensus international et de constituer des dénominateurs communs dans la lutte collective contre ce phénomène, en mettant l'accent sur la nécessité de convoquer une conférence internationale en vue de l'élaboration d'un tel code.

L'accueil largement favorable dont a bénéficié l'initiative visant à créer un Fonds de solidarité mondial illustre combien est nécessaire la création d'un tel mécanisme afin d'alléger le fardeau des souffrances, de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalisation, celui de nombreux peuples du monde, et notamment de l'Afrique.

Nous adressons de nouveau nos remerciements et l'expression de notre gratitude aux pays membres pour le soutien qu'ils ont bien voulu apporter à cette

initiative. Nous sommes persuadés que maintenant que le Fonds est devenu, depuis sa création, en février 2003, l'un des mécanismes du système des Nations Unies, ces pays n'épargneront aucun effort pour lui donner les moyens, dans les délais les plus courts, d'assumer sa mission et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du Sommet du Millénaire. Nous exhortons les membres de la communauté internationale et toutes les parties influentes, notamment les organismes gouvernementaux et privés, à mobiliser les ressources financières nécessaires en vue de contribuer à réaliser ses nobles objectifs humanitaires. Dans ce contexte, la mise en place du Comité de haut niveau chargé de définir la stratégie de l'action du Fonds mondial de solidarité et la mobilisation de ses ressources s'avère des plus urgente.

L'élargissement du fossé numérique entre les pays industrialisés et les pays en développement exige que nous prenions les mesures susceptibles de permettre à tous les pays de tirer profit des immenses opportunités qu'offre la révolution technologique dans le domaine de la communication. Dans ce contexte, la Tunisie a pris l'initiative d'appeler à la tenue d'un Sommet mondial sur la société de l'information, et s'attelle à mener à bien les préparatifs devant permettre d'abriter ce Sommet dans sa deuxième phase en novembre 2005 à Tunis.

Autant la Tunisie est déterminée à contribuer d'une manière efficace aux travaux de la première phase du Sommet qui se tiendra à Genève en décembre, autant elle est décidée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le Sommet de Tunis constitue l'occasion propice d'élaborer un plan international qui contribuerait au renforcement de la coopération entre les membres de la communauté internationale et à la consolidation de la fonction de la communication et de l'information dans les plans de développement. Nous sommes convaincus que les pays membres, qui ont choisi la Tunisie pour abriter ce Sommet, déploieront tous leurs efforts afin d'assurer sa réussite.

Convaincue de l'importance du rôle du sport dans l'affermissement des liens d'amitié, de coopération et de rapprochement entre les peuples, et considérant l'importance de l'éducation physique comme moyen de consolider les fondements de la paix et renforcer le développement dans le monde, la Tunisie a décidé de présenter un projet de résolution proclamant l'année 2004 Année internationale du sport et de l'éducation physique au service de la paix et du développement. À

cet égard, nous formulons l'espoir de voir cette résolution, qui a été approuvée par l'Union africaine et l'Organisation de la Conférence islamique, bénéficier d'un large appui de la communauté internationale et des institutions sportives internationales.

Le Moyen-Orient continue de souffrir d'un cycle de violence et de tension. La Feuille de route, que la Tunisie a soutenue, est venue raviver l'espoir en la possibilité de reprendre le processus de paix. Cependant, cet espoir s'est rapidement heurté à la persistance d'Israël d'imposer le fait accompli de l'occupation et de poursuivre les campagnes militaires contre le peuple palestinien, y compris, l'annonce de sa décision d'expulser le Président Yasser Arafat et ce, en dépit de la détermination dont a fait montre l'Autorité palestinienne de s'acquitter de ses obligations au titre de la Feuille de route. Face à la dégradation de la situation, nous estimons que la communauté internationale, et notamment les membres du Quatuor, ne devrait pas permettre que la volonté de paix soit vaincue. Elle devrait donc déployer tous ses efforts pour faire avancer le processus de paix.

Tout en réaffirmant de nouveau son attachement à ce processus et sa détermination à y contribuer, la Tunisie insiste sur la nécessité de respecter la légitimité de l'Autorité nationale palestinienne et de sa direction, choisies en toute liberté par le peuple palestinien. Compte tenu de la situation tragique que vit le peuple palestinien, nous estimons que le temps est venu de répondre à l'appel que le Président Zine El Abidine Ben Ali a lancé, lors du Sommet arabe extraordinaire tenu au Caire en octobre 2000, tendant à assurer au peuple palestinien une protection internationale, surtout que cet appel a bénéficié du soutien de nombreux États.

Le drame que le peuple iraquien continue de vivre constitue, pour la communauté internationale, une source de vive préoccupation et de grande inquiétude. Tout en réitérant notre attachement au principe de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, nous réaffirmons la nécessité que la communauté internationale conjugue tous ses efforts et que les Nations Unies assument leur rôle central en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans ce pays frère, afin d'ouvrir la voie à sa reconstruction et de lui permettre de recouvrer les conditions d'une vie normale.

La Tunisie forme l'espoir que les premières mesures, qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité

dans sa résolution 1500 (2003), permettront le rétablissement, dans les plus brefs délais, de la souveraineté du peuple iraquien. En outre, tout en renouvelant sa ferme condamnation de l'attaque terroriste dont a fait l'objet le siège des Nations Unies à Bagdad, nous souhaitons adresser nos salutations et

notre considération au Secrétaire général pour la détermination dont il fait preuve, malgré la gravité de ce tragique incident, afin que l'ONU continue d'aider le peuple iraquien à sortir de ses souffrances.

La Tunisie attache une grande importance aux divers modèles d'intégration et de partenariat au sein des groupements régionaux auxquels elle appartient. Dans ce contexte nous souhaitons saisir cette occasion pour exprimer notre profonde satisfaction suite à l'accord auquel sont parvenus la Libye, pays frère, avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France en vue du règlement de l'affaire de Lockerbie et de l'Union des transports aériens après que Tripoli a honoré ses engagements au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Suite à la levée de l'embargo, la Libye reprendra, sans nul doute, pleinement son rôle à l'échelle des régions du Maghreb et de la Méditerranée, ce qui ne manquera pas de favoriser les conditions propices à la revitalisation de l'Union du Maghreb arabe. Ceci favorisera une plus grande complémentarité et une meilleure intégration entre les pays de la région et consolidera la sécurité, la stabilité et le progrès au sein des espaces maghrébin, arabe, africain et méditerranéen.

Il est de bon augure que ce règlement intervienne à un moment où la Tunisie se prépare à abriter en décembre 2003 le premier sommet du dialogue 5+5 entre les pays maghrébins et européens situés en Méditerranée occidentale et dont on espère qu'il constitue une étape importante sur la voie de l'établissement d'un partenariat entre les pays de la région, et la consécration des valeurs du dialogue, de la tolérance et de la modération entre leurs peuples.

Convaincue de la nécessité de renforcer l'action arabe commune et de consolider le rôle de la Ligue des États arabes afin qu'elle puisse réaliser ses nobles objectifs, la Tunisie oeuvrera, durant sa présidence du prochain Sommet arabe en 2004, à raffermir davantage les liens de coopération, de solidarité et de complémentarité entre les pays arabes.

Le dernier Sommet de l'Union africaine, tenu en juillet 2003 à Maputo, a marqué le démarrage réel de l'Union africaine. Cette dernière est déterminée à réaliser son objectif de revitalisation du continent africain, et à relever les énormes défis auxquels il fait face. L'Union africaine espère bénéficier du soutien international susceptible de l'aider à parvenir à ses objectifs.

Il ne fait aucun doute que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui consacre une nouvelle vision d'un partenariat sérieux et constructif avec le système des Nations Unies, avec ses institutions spécialisées, avec les pays développés et avec les autres organismes concernés, mérite l'appui de la communauté internationale. Cet appui encouragera l'Union africaine à tenter de répondre aux besoins légitimes des peuples africains et à pallier tous les aspects de la marginalisation dont souffre notre continent.

Le difficile contexte économique international a eu un impact négatif sur les économies des pays en développement en général et sur celles des pays africains en particulier. L'âpre concurrence commerciale internationale et l'intensification des pratiques protectionnistes, ainsi que les fluctuations des monnaies et l'alourdissement du fardeau de la dette entravent les progrès des pays en développement.

Nous réaffirmons, dans ce contexte, la nécessité pour tous les partenaires internationaux de manifester la volonté politique nécessaire à la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des résultats des conférences et sommets des Nations Unies, notamment la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, en vue de sortir de ce contexte difficile et de donner une nouvelle impulsion aux efforts de développement.

La situation difficile à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui ne devrait pas nous décourager ou affaiblir notre détermination à honorer nos obligations en matière de paix, de sécurité et de stabilité. Faisant preuve de patience et de persévérance, oeuvrons ensemble afin de consolider l'ONU et de faire de cette session un nouveau point de départ afin que notre Organisation puisse assumer pleinement son rôle et répondre à une aspiration commune à l'avènement d'un monde plus sûr et plus stable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Nguyen Dy Nnien, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam.

M. Nguyen Dy Nien (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation vietnamienne, je voudrais féliciter chaleureusement M. Julian Hunte à l'occasion de son accession à la présidence de la

cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sous sa direction avisée, cette session sera couronnée de succès. Je saisis cette occasion pour remercier également M. Jan Kavan à l'occasion de sa contribution importante, durant la session précédente de l'Assemblée générale.

Au début du mois dernier, nous avons tous été atterrés par la disparition tragique de notre cher Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq ainsi que de ses collègues au cours de l'attentat barbare contre le bureau de l'ONU à Bagdad, et nous avons partagé la peine immense de chacun. Nous ne nous laisserons pas décourager par cette perte. Nous devons au contraire soutenir les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider le peuple iraquien à rétablir la stabilité et à reconstruire son pays.

Nous vivons dans un monde secoué par des événements qui ont des implications profondes pour divers aspects de la vie internationale. Il y a eu par exemple la guerre d'Iraq, l'attentat contre le bureau de l'ONU à Bagdad, l'épidémie du Syndrome respiratoire aigu sévère ou SRAS, la recrudescence de la violence au Moyen-Orient ainsi que de nouveaux actes de terrorisme dans différentes régions du monde. Avec la pauvreté, les maladies, les inondations, les sécheresses et les conflits, ces événements continuent de faire de nombreuses victimes innocentes. Cela nous brise le coeur. Nous ne devons pas l'accepter, d'autant que l'humanité a entamé à présent le troisième millénaire de la civilisation humaine. Nous devons pleinement profiter des grands progrès réalisés par la science et la technologie ainsi que par l'économie et le commerce. Nous devons défendre les valeurs de la civilisation et promouvoir le développement collectif et la prospérité de toutes les nations.

Nos tâches principales consistent à renforcer la paix et la sécurité internationales et à encourager le développement. Ce n'est que dans un environnement de paix et de stabilité que les nations peuvent consacrer leur énergie à relever les défis du développement et à éliminer la pauvreté. Des relations internationales saines et équitables ne peuvent être fondées que sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur le droit international, en particulier le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

La coopération au développement et les relations économiques et commerciales internationales ne peuvent s'instaurer que lorsque tous participent sur un pied d'égalité, lorsque les avantages sont mutuels, et lorsqu'une aide favorable est accordée aux pays en développement. Cependant, certaines tendances égoïstes subsistent et vont à l'encontre de cet objectif. Des mesures protectionnistes, notamment des mesures anti-dumping sont imposées pour empêcher les produits des pays en développement d'accéder aux marchés des pays développés. Cela va à l'encontre non seulement des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mais également des pratiques commerciales normales.

Un cas typique a été le procès injuste qui a été intenté au Vietnam à l'occasion de la vente de poisson-chat vietnamien sur les marchés américains. Il en va de même pour le coton du Burkina Faso et les plantes médicinales autochtones du Brésil. Ces exemples montrent aux pays en développement qu'ils seront toujours les plus désavantagés dans le système commercial international actuel, comme l'a récemment fait remarquer le Secrétaire général lui-même. De même, le fait que nous ne soyons pas parvenus à un accord lors de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun est vraiment regrettable. Il faut donc déployer des efforts en vue de restructurer le système commercial et financier mondial, de façon à le rendre plus démocratique et plus ouvert et à donner davantage de chances aux pays en développement.

Malgré les efforts considérables consentis par l'Organisation des Nations Unies en vue d'atteindre les buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire, il reste encore beaucoup à faire pour satisfaire les besoins collectifs et pour répondre aux attentes de tous. Les problèmes mondiaux aujourd'hui sont plus que jamais liés à la sécurité humaine et à la survie. Les épidémies du SRAS et du sida constituent des exemples de la dévastation que ces problèmes peuvent entraîner.

Nous devons être résolus face à ces problèmes mondiaux, en particulier pour ce qui est du développement, de l'élimination de la pauvreté et de la prévention des maladies. La priorité devrait être accordée à la mise en place de cadres de coopération, basés sur un partenariat fiable, le respect mutuel, le partage des responsabilités et le respect ferme des engagements pris. Il faut adopter des mesures pratiques et efficaces pour poursuivre les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les engagements

souscrits lors des conférences internationales. À cet égard, nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général destinés à élaborer une Feuille de route en vue d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire. Nous demandons également aux pays développés de respecter leur engagement consistant à attribuer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

Le multilatéralisme est fondamental pour trouver des solutions aux questions mondiales. L'ONU, en tant qu'organisation universelle, doit continuer de jouer un rôle important dans le domaine de la paix et du développement et dans l'instauration de relations internationales saines. Pour répondre à la confiance et aux attentes des nations, l'Organisation doit être plus efficace et plus pragmatique. Cela exige une Organisation des Nations Unies et un Conseil de sécurité plus forts et plus démocratiques. Le Conseil doit assurer une meilleure représentation des pays en développement et de ceux qui font une contribution positive à nos objectifs communs. Je voudrais réaffirmer l'appui du Vietnam au Japon, à l'Allemagne, à l'Inde et à d'autres membres capables de différents continents en tant que futurs membres permanents du Conseil de sécurité réformé.

Après les événements du 11 septembre, le monde s'est efforcé de combattre le terrorisme. Le message est très clair. Le terrorisme doit être condamné et éliminé de la civilisation humaine. Cette lutte commune risque d'être longue et ardue, nous devons donc coopérer sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et nous joindre à l'effort visant à assurer, notamment, le règlement des problèmes de pauvreté, d'injustice et d'oppression qui engendrent le terrorisme.

Le Viet Nam appuie les efforts internationaux tendant au désarmement et au règlement pacifique des conflits sur la base du respect de la souveraineté et des intérêts légitimes des parties concernées. Nous demandons la levée des embargos et des sanctions imposées à d'autres pays, en particulier l'embargo unilatéral contre Cuba qui, depuis de nombreuses décennies, a causé des souffrances indicibles à son peuple.

La paix, la sécurité et la reconstruction sont actuellement les tâches les plus urgentes en Iraq. Le Viet Nam réaffirme son appui à l'indépendance et à la souveraineté de l'Iraq. Nous espérons que la stabilité

sera prochainement restaurée et qu'un Gouvernement choisi par le peuple iraquien sera mis en place à bref délai de façon à ce qu'il puisse porter ses efforts sur le relèvement et le développement nationaux dans le prolongement dans le cadre de son autodétermination. L'ONU devrait continuer de jouer son rôle utile et actif pour le règlement de la question iraquienne et la reconstruction du pays. À cet égard, le Viet Nam a décidé de fournir une assistance humanitaire au peuple iraquien.

Le Viet Nam réaffirme son appui constant à la cause juste et aux droits inaliénables du peuple palestinien. Nous demandons aux parties concernées de faire preuve de retenue, de persévérer dans les négociations et d'accélérer le rythme de leurs efforts sur la voie d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui tienne dûment compte des intérêts légitimes des parties. Toute action unilatérale ne peut qu'aggraver la situation déjà explosive dans la région.

Le Viet Nam appuie les efforts de paix visant à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous espérons que les négociations engagées lors des pourparlers à six à Beijing en août dernier parviendront à une conclusion satisfaisante dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement dans la péninsule, dans la région et dans le reste du monde.

Au sein de notre région, confrontée à des événements et des défis complexes et rapides dans les paysages international et régional, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a lancé de nouvelles initiatives et a pris des mesures concrètes pour renforcer sa solidarité, sa capacité d'adaptation et son développement équitable tout en intensifiant ses relations avec ses amis et ses partenaires étrangers. À son prochain sommet, prévu le mois prochain à Bali (Indonésie), l'ANASE redoublera ses efforts pour réaliser le programme Vision 2020 de l'ANASE, le Plan d'action d'Hanoi et la Déclaration d'Hanoi sur la réduction de l'écart en matière de développement pour une meilleure intégration de l'ANASE.

En tant qu'association tournée vers l'extérieur, l'ANASE continue d'accorder une grande importance à l'élargissement et à l'approfondissement des relations avec d'autres pays. La Chine, la Russie et l'Inde adhéreront au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est de l'ANASE, faisant de ce Traité le code de conduite dans les relations entre États. Après l'adoption de la Déclaration sur la conduite des parties

dans la mer de Chine méridionale, l'ANASE et la Chine se sont engagées dans la recherche de voies concrètes pour mettre en oeuvre la Déclaration, contribuant ainsi à la confiance et à la coopération dans cette région importante du monde. Dans le domaine économique, l'ANASE procède à un échange de vues sur le renforcement des partenariats économiques, y compris un éventuel accord de libre-échange, avec ses partenaires de dialogue – les États-Unis, l'Union européenne, la Russie et l'Inde, pour n'en citer que quelques-uns.

Le Viet Nam a toujours mené une politique étrangère d'indépendance nationale, d'autonomie, d'ouverture, de diversification et de multilatéralisation des relations internationales en tant qu'ami et partenaire fiable au sein de la communauté internationale. En ce sens, le Viet Nam a de plus en plus renforcé ses relations d'amitié et de coopération avec les autres pays ainsi qu'avec les autres organisations internationales et régionales. À l'heure actuelle, nous préparons activement l'admission le plus rapidement possible du Viet Nam à l'Organisation mondiale du commerce. Avec une croissance économique annuelle d'environ 7 %, un environnement sûr et propice à l'investissement, un peuple hospitalier, des paysages magnifiques et d'autres découvertes gratifiantes, le Viet Nam demeure un pays attrayant pour les investisseurs et les touristes. Au cours de cette année, nous accueillerons les Jeux de l'Asie du Sud-Est, le plus important événement sportif de la région. Ensuite se tiendra la Réunion au sommet Asie-Europe en 2004, suivie par le Sommet de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique en 2006. Nous sommes certains que nous nous montrerons à la hauteur des attentes.

Les défis d'aujourd'hui, anciens et nouveaux, deviennent mondiaux ; ils exigent donc des mesures d'une nature plus mondiale et multilatérale. L'ONU joue donc un rôle important dans la coordination des efforts internationaux pour faire face efficacement à ces défis et pour oeuvrer pour la paix et le développement. À cet égard, les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être défendus, et leur mise en oeuvre véritablement assurée. Pour sa part, le Viet Nam, en tant qu'État Membre responsable et partenaire fiable, continuera à contribuer activement à cette entreprise commune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean Ping,

Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la Francophonie du Gabon.

M. Ping (Gabon) : Je voudrais, tout d'abord, adresser les félicitations de mon pays, le Gabon, à S. E. M. Julian Hunte, pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Cette élection a en effet valeur de symbole, puisque à travers lui, Sainte-Lucie devient, selon ses propres termes, le plus petit pays à avoir jamais occupé cette haute fonction. N'est-ce pas là une parfaite illustration de la vocation universelle de notre Organisation, qui reconnaît l'égalité en droit de tous ses membres, petits et grands, mais aussi une responsabilité commune dans la conduite des affaires du monde? Le Gabon lui exprime ses vœux de succès dans la conduite de cette session et l'assure de son entière coopération. Nous nous félicitons aussi du travail accompli par son prédécesseur, S. E. M. Jan Kavan. Nous adressons nos remerciements au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan, pour l'abnégation et le courage avec lesquels il dirige notre Organisation par ces temps de grave turbulence mondiale.

L'extrême gravité des situations auxquelles le monde fait face aujourd'hui amène parfois l'ONU à assumer les responsabilités qui sont en principe dévolues aux États, lorsque ceux-ci sont dans l'incapacité de les exercer.

Dans ce délicat exercice, il n'est, hélas, pas rare que l'autorité de l'ONU soit mise à dure épreuve et la vie même de ses personnels mise en danger. La disparition tragique, le 19 août dernier, à Bagdad, de l'un des porte-flambeaux des idéaux des Nations Unies, Sergio Vieira de Mello, et de nombreux autres fonctionnaires rappelle avec une rare brutalité la précarité de la paix et de la sécurité internationales. Pourtant, en dépit de ce contexte sensible, l'action de l'ONU doit se poursuivre en Iraq, afin qu'elle aide à la reconstruction de ce pays.

Au-delà de l'Iraq, c'est l'avenir de l'ensemble de la région du Moyen-Orient qui doit polariser toute notre attention. La Feuille de route demeure, en dépit des menaces actuelles contre son application, l'unique espoir de rétablir la paix entre les parties en conflit et un équilibre régional durable au Moyen-Orient. Le Gabon encourage les deux parties à cesser les violences et à reprendre le dialogue.

Malgré la persistance de certains foyers de tension, la situation générale de l'Afrique reste

marquée par des évolutions positives. En République démocratique du Congo, le processus de paix est entré dans sa phase de mise en oeuvre avec la formation, en juin 2003, d'un gouvernement de transition, dont la mission principale est la mise en place des nouvelles institutions démocratiques et la préparation d'élections.

Il va sans dire que la sécurité et la stabilité de ce pays restent tributaires de celles de l'ensemble de la région des Grands Lacs. C'est pour cette raison que le Gabon souhaite vivement l'aboutissement du processus d'Arusha au Burundi. Après une période d'incertitude, la République centrafricaine renoue, elle aussi, avec la paix grâce, notamment, aux mesures concrètes d'apaisement prises par les nouvelles autorités de ce pays.

Pour accompagner leurs efforts, les pays de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC), réunis à Libreville, en juin 2003, ont décidé d'apporter une contribution ponctuelle de 5 milliards de francs CFA à la République centrafricaine.

Le Gabon pour sa part, a toujours activement oeuvré à l'établissement et à la consolidation de la paix en Afrique. Cela s'est vérifié encore récemment à Sao Tomé-et-Principe, où les bons offices du Président Bongo et de ses pairs, notamment ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ont permis de faciliter le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans ce pays.

Ces éléments de satisfaction contrastent malheureusement avec notre incapacité à réagir avec promptitude à certaines situations de crise, qui portent atteinte à la sécurité collective et engendrent des violations massives des droits de l'homme. Une double exigence s'impose à nous aujourd'hui. Renforcer nos moyens de prévention collective des conflits et, lorsque ces efforts n'aboutissent pas, avoir la capacité d'agir rapidement pour circonscrire les conflits armés, avant que leur exacerbation ne cause de nouvelles catastrophes humanitaires, comme ce fut récemment encore le cas en République démocratique du Congo et au Libéria.

Les pays africains ont, à maintes occasions, montré leur aptitude à gérer les conflits. Mais leur volonté se heurte, le plus souvent, à la précarité des ressources humaines et à l'absence de moyens logistiques appropriés. Pour faciliter le déploiement rapide des forces de maintien de la paix dans ces

régions, ne serait-il pas souhaitable de créer, sous l'égide de l'ONU, un partenariat entre les pays africains et les pays développés pourvoyeurs de logistique?

Parce que de nombreux conflits armés s'enracinent dans la pauvreté, tout effort visant leur règlement devrait s'appuyer sur une recherche de solutions efficaces aux problèmes inhérents au sous-développement. Le Consensus de Monterrey, réaffirmé lors du Sommet de Johannesburg, est fondé sur la reconnaissance que le financement du développement constitue l'élément prioritaire d'une stratégie mondiale de développement durable. La chute des investissements internationaux privés dans les pays en développement est de nature à y entraver une réelle reprise. De plus, nombre de ces pays, en particulier ceux dits à revenu intermédiaire, comme le Gabon, continuent de consacrer d'énormes ressources au remboursement de la dette extérieure. Le Gabon demeure convaincu que seule une stratégie courageuse de remise ou d'annulation de la dette pourrait permettre de relancer l'économie des pays intéressés.

La pandémie du VIH/sida, qui est devenue un problème de développement, mérite aussi notre attention. Cette maladie est aujourd'hui la première cause de mortalité en Afrique où les femmes et les jeunes, autrement dit l'espoir de nos nations, en sont les principales victimes. Nous nous félicitons que le débat plénier de haut niveau qui s'est tenu ici même, la semaine dernière, ait permis de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale à lutter contre cette terrible maladie.

Les maux auxquels le monde est confronté nous invitent à en identifier les causes structurelles et à trouver ensemble les meilleures modalités d'agir. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme international. Une étape essentielle dans ce processus sera de mettre en place le cadre juridique susceptible de permettre une coopération internationale effective.

Il nous faut sans tarder finaliser les négociations visant l'adoption d'une convention générale contre le terrorisme international sous toutes ses formes, y compris la question de l'acquisition d'arsenaux de destruction massive par des groupes terroristes.

Les forces positives qui poussent notre monde à une plus grande intégration et solidarité subissent, de plus en plus la pression, de dangers croissants. Parce

que les nouveaux défis de notre monde ont un impact global, ils exigent de nous une réponse collective. Seule une étroite coordination et une coopération multilatérale active nous permettront de les relever. Et c'est au sein de l'ONU, haut lieu de dialogue et de concertation, que nous pouvons réaliser cette ambition.

Pour cela, et comme nous l'avons souligné au cours de la session précédente, nous devons renforcer notre Organisation, notamment en restaurant le rôle de l'Assemblée générale et en réformant le Conseil de sécurité. Nous sommes d'accord sur le principe. Ayons donc le courage et la volonté d'harmoniser nos vues, afin de concrétiser cet idéal de changement et de renforcer la dimension multilatérale de notre Organisation!

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Halldór Ásgrímsson, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Islande.

M. Ásgrímsson (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu féliciter le Président pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Le Président joue un rôle crucial dans la conduite de l'ensemble des travaux de l'Assemblée et je suis convaincu qu'il nous guidera, avec sagesse, dans les tâches complexes qui nous attendent.

Dans un mois, un groupe de jeunes se réunira à l'Université d'Islande pour prendre part à une conférence de « l'ONU mise en scène ». Il est bon de voir tant d'enthousiasme à l'égard des idéaux des Nations Unies chez les jeunes, ainsi que le désir de faire l'expérience de la manière dont les mécanismes de l'ONU fonctionnent dans la pratique. Mais je me demande si cette « mise en scène » reflètera véritablement la façon dont notre Organisation fonctionne. Et si c'est effectivement le cas, je me demande si leur enthousiasme en sortira grandi ou diminué.

S'ils simulaient les séances de l'Assemblée générale, je crois que leur mise en scène différerait des vraies séances à de nombreux égards. Leur ordre du jour serait plus concis. Ils se concentreraient sur les problèmes majeurs et urgents et passeraient moins de temps à réitérer des résolutions dont la pertinence est surtout historique. Ils ne permettraient pas que ces questions occultent des questions plus urgentes. Ils traiteraient du monde d'aujourd'hui et non pas de celui d'hier. En toute honnêteté, je crains que plus les

séances simulées seront fidèles à la réalité onusienne, qu'il s'agisse de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, plus il sera difficile d'expliquer notre objectif à ces jeunes idéalistes et de les convaincre de notre efficacité.

Comme l'a déjà dit mon collègue danois, au nom des pays nordiques, je serais heureux de donner suite à la proposition du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes qui formuleraient des recommandations sur les problèmes relatifs à la paix et à la sécurité pour réformer les structures de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale a enregistré des succès remarquables. Comme nous l'avons dit dans notre Déclaration du Millénaire, elle est l'organe délibérant le plus représentatif de l'ONU qui définit la politique générale. Les réalisations de l'Assemblée générale en matière d'élaboration de normes internationales et de mise en place d'un cadre juridique international sont indéniables. Son potentiel est immense mais, comme le diraient très franchement les jeunes qui participent aux mises en scène de l'ONU, il faut l'arranger.

Si nous pensons que l'Assemblée générale est le lieu où doivent se tenir les délibérations, il faut veiller à ce que l'ordre du jour et les procédures permettent un débat et des délibérations interactives. Si nous pensons qu'elle est l'organe principal en matière de décisions politiques, il faut veiller à ce qu'elle élabore cette politique en établissant peut-être un lien plus étroit entre les débats et les processus de prises de décisions. Les politiques ont besoin d'un suivi; il faut faire davantage en matière de mise en oeuvre. Ma délégation contribuera activement et de manière constructive aux prochaines délibérations sur la réforme de l'Assemblée générale qui auront lieu pendant la présente session.

Les jeunes qui participeront aux séances simulées de l'ONU le mois prochain vont en fait mettre en scène le Conseil de sécurité. Je pense qu'ils vont soulever certaines questions sur la composition de cette instance. L'Islande déplore la lenteur des progrès enregistrés par le groupe de travail à composition non limitée. Même si pour l'instant, ce groupe est une tribune appropriée pour la poursuite du dialogue, l'Islande se féliciterait de toute nouvelle initiative visant à renforcer le processus et l'amener vers un règlement satisfaisant de cette importante question.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, la position de l'Islande est connue. Il est indispensable

que la composition du Conseil reflète mieux l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Dans le même temps, il convient de garantir l'efficacité du Conseil. Il faut prendre de nouvelles mesures pour accroître la transparence dans le processus de prise de décision pour consolider les actions positives du Conseil.

L'Islande appuie une augmentation des membres permanents et non permanents du Conseil. Les nouveaux membres permanents devraient jouir des mêmes droits et obligations que les membres permanents actuels. Le droit de veto devrait être limité et il faudrait contraindre les membres à en justifier l'utilisation, y compris la raison pour laquelle un membre permanent considère qu'une question est d'une importance cruciale.

L'Islande a, pour la première fois, présenté sa candidature au Conseil de sécurité pour la période 2009 et 2010. Nous considérons que notre participation au Conseil de sécurité sera la preuve de notre volonté de nous acquitter de nos responsabilités au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'y contribuer en tant que membre actif de la communauté internationale.

La promotion et la protection des droits de l'homme doivent être au coeur des activités de l'Organisation des Nations Unies. À ce propos, il faut faire davantage pour donner effet à nos engagements relativement aux droits des femmes et de l'enfant. L'Islande a signé le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes. L'Islande s'emploie à combattre la traite des femmes dans le cadre d'une campagne commune avec les autres pays nordiques et les États baltes. La campagne islandaise mettra l'accent sur l'information et la sensibilisation accrue du public quant à cette question.

Nous devons être conscients des conséquences que ces nouvelles menaces et politiques entraînent pour les droits de l'homme. Nous devons en particulier faire en sorte que nos efforts pour lutter contre le terrorisme ne se soldent pas par la violation des droits de l'homme les plus fondamentaux comme l'a souligné le Secrétaire général.

En Iraq, l'Organisation des Nations Unies a elle-même été la cible de deux attentats. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer au nom du Gouvernement islandais mes plus sincères condoléances à l'Organisation des Nations Unies et aux familles des

fonctionnaires de l'ONU qui ont perdu la vie. Je tiens aussi à souhaiter un rétablissement complet aux blessés.

L'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent se saisir de la question iraquienne. De concert avec de nombreux autres États Membres, l'Islande contribue à la reconstruction de l'Iraq et continuera de le faire. Cette situation exigera beaucoup d'ingéniosité de notre part ainsi qu'un effort de coopération concerté de la part de toutes les parties représentées au Conseil de sécurité pour permettre au peuple iraquien d'avoir le destin qu'il mérite, destin qui doit faire la part belle à la paix et à la démocratie, à l'égalité des droits et à la justice pour tous les citoyens irakiens.

S'agissant du terrorisme, il convient de renouveler nos efforts pour parvenir à un accord sur une définition universelle pendant la présente session. Une telle définition permettrait de rendre la lutte contre le terrorisme plus efficace.

On estime que près de 90 % des victimes des conflits armés actuels sont des civils, dont la majorité des femmes et des enfants. Les femmes et les fillettes vivent les conflits très différemment des hommes du fait de leur position dans la société. Il importe de protéger leurs droits dans les situations de conflit armé et il faut que nous veillions à ce que les femmes jouent un rôle central en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité énonce les règles applicables à cet égard et doit être mise en oeuvre dans tous ses aspects.

Notre rôle est de veiller à ce que la mondialisation profite à tous les pays, grâce avant tout à une coopération ciblée en faveur du développement. Nous allons continuer de centrer notre coopération bilatérale en matière de développement sur l'Afrique subsaharienne, tout en accroissant notre contribution et notre participation à la coopération multilatérale, notamment à travers le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme alimentaire mondial.

Comme bien d'autres, je reviens tout juste de Cancún, où nous avons mené des discussions pénibles sur la manière de modifier les règles commerciales de

façon à ce que les pays en développement interviennent à armes égales dans l'arène du commerce international. Ces travaux étant vitaux, nous devons persévérer. Avec suffisamment de détermination, nous pourrions sortir de l'impasse sur laquelle nous avons débouché à Cancun.

L'Islande fait partie des nombreux États insulaires de la planète dont le bien-être et le développement dépendent cruellement de l'état du milieu marin. L'exploitation durable de la faune marine est le pilier de notre économie. La résolution 57/141, sur les océans et le droit de la mer, adoptée à la dernière session, jette les bases d'un processus régulier de notification et d'évaluation à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, concept communément appelé évaluation mondiale de l'état du milieu marin, qui a été lancé par l'Islande en 1999.

Il faudrait organiser une rencontre intergouvernementale en 2004 afin de convenir des modalités de ce processus et de négocier un accord entre les institutions de l'ONU. Nous espérons très sincèrement qu'une telle rencontre permettra d'avancer concrètement vers l'instauration d'un système d'évaluation mondiale de l'état du milieu marin.

Nous devons nous doter d'une Organisation des Nations Unies qui soit pragmatique et représentative, et dont l'action soit ciblée et coordonnée. Je suis fermement convaincu que l'ONU devrait non seulement être un lieu de discussions sur ce que nous voulons faire, mais aussi un théâtre et un instrument de l'action. Nous avons pris note de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un remaniement de nos institutions d'ici à 2005.

Si les opinions divergent quant à la façon dont l'ONU devrait fonctionner, il est selon moi généralement admis que l'ONU est et doit rester le cadre central de l'exercice de notre responsabilité collective. Lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur conviction que l'Organisation et sa Charte constituent les piliers d'un monde plus paisible, plus prospère et plus juste. Ils ont défini nos priorités pour le siècle entamé et se sont engagés à rendre l'ONU plus à même de poursuivre l'ensemble de ces objectifs. C'est à nous, États Membres, qu'il appartient de permettre à l'ONU de les atteindre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Fiorenzo Stolfi,

Ministre des affaires étrangères et politiques de Saint-Marin.

M. Stolfi (Saint-Marin) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*): Au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin, je voudrais féliciter M. Julian Hunte de son élection à la Présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Son élection nous réjouit d'autant plus que le pays qu'il représente, Sainte-Lucie, est aussi petit que le nôtre.

Je voudrais également exprimer toute l'appréciation de mon pays pour le travail fructueux et la compétence exceptionnelle de l'ancien Président Jan Kavan. Ce fut pour nous un privilège de travailler à ses côtés.

Je ne saurais commencer mon propos sans parler des attaques odieuses contre le quartier général de l'ONU à Bagdad, qui ont fait un grand nombre de victimes, dont Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

Au nom du Gouvernement et du peuple saint-marinais, je saisis cette occasion pour exprimer une nouvelle fois nos sincères condoléances au Secrétaire général et aux familles des victimes. Nous voudrions également exprimer notre vive reconnaissance à l'ONU pour le rôle essentiel qu'elle assume en Iraq, en cette heure de transition difficile pour le peuple iraquien. Les conditions propices au développement social et économique ne seront réunies que lorsque la sécurité et la stabilité, l'indépendance et la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme seront assurés.

Cela étant, je forme le vœu que le conseil de Gouvernement iraquien de transition, reconnu et appuyé par le Conseil de sécurité, réussira à faire en sorte que l'Iraq exerce pleinement son droit à l'autodétermination, jouisse de sa souveraineté et se dote d'un gouvernement démocratique et représentatif, internationalement reconnu et capable de garantir les conditions nécessaires à la reconstruction du pays.

Nous espérons également que l'ONU parviendra à renforcer son action humanitaire et civile en faveur de la population iraquienne, de façon à participer à la renaissance de cette nation par la voie de la démocratie et du développement. Nous espérons que tous les pays qui coopèrent en Iraq afin d'instaurer l'ordre et la sécurité sous l'égide des États-Unis d'Amérique, après avoir largement contribué à libérer le pays du joug de

l'ancien régime, parviendront à un accord avec l'Organisation.

À cette fin, l'élaboration d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, à l'issue du vif débat en cours, serait une grande réussite politique et diplomatique. Une telle résolution ouvrirait définitivement la voie à la démocratie et au progrès en Iraq tout en marquant la volonté de gouvernements nombreux et variés d'agir sous l'égide de l'ONU.

Fidèle à sa tradition de solidarité, et comme il l'a montré ces dernières années en appuyant des projets humanitaires en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Moyen-Orient et dans plusieurs pays africains, généralement dans le cadre de programmes spéciaux et des missions de l'ONU, mon pays participera volontiers à la reconstruction de l'Iraq. À cette fin, la conférence sur la reconstruction de l'Iraq prochainement prévue présente un intérêt particulier.

Les événements tragiques et douloureux du 11 septembre 2001, qui resteront à jamais dans les mémoires, ont signifié la prolifération du terrorisme international et l'escalade des attaques terroristes.

La séance d'aujourd'hui montre clairement la position de notre pays et met en lumière, de par son caractère universel, l'importance accrue de cette grande Assemblée.

La création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 60 ans, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, illustre le désir unanime d'établir une paix durable et la justice. Je pense qu'au début du troisième millénaire, l'Organisation a la responsabilité de refléter fidèlement la volonté des États de respecter l'engagement initial et de maintenir vivant son esprit par le dialogue, la médiation et la coopération. Cela étant, Saint-Marin réaffirme sa décision de rejeter toute forme de terrorisme et de contribuer pleinement à sa défaite, comme l'illustre l'adhésion de la République à plusieurs instruments internationaux des Nations Unies et des organisations européennes.

De même, Saint-Marin suit l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et continuera de contrôler le terrorisme au niveau national, comme l'atteste la mise en oeuvre des directives visant à combattre le phénomène du terrorisme et ses autres aspects.

Malheureusement, il est évident que le terrorisme, outre le fait qu'il est inspiré par le

fanatisme et le fondamentalisme, est trop souvent lié au sous-développement et à l'injustice dont les victimes peuvent devenir des instruments de violence et d'oppression. Mais le terrorisme peut également être contré par des programmes de coopération internationale visant à vaincre les disparités, la pauvreté, la discrimination, la violation des droits des personnes et des peuples, l'absence totale d'opportunités et donc, le désespoir, en particulier chez les jeunes, qui sont l'avenir de l'humanité.

Nos efforts collectifs en vue de rétablir des conditions favorables de dialogue et de respect mutuel ne doivent pas être affaiblis par les obstacles persistants et graves sur la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, où des négociations et des accords sont menacés par un regain d'attentats terroristes, la haine et la vengeance. Nous sommes convaincus que les peuples israélien et palestinien doivent être assurés du droit indiscutable de vivre librement sur leur propre territoire, où ils peuvent exercer leur pleine souveraineté dans la paix et la sécurité.

Le succès du processus de mondialisation en cours dépendra en fin de compte de la réalisation de la paix et du développement pour tous. Dans le cadre d'une coopération mondiale fructueuse, le rôle joué par Saint-Marin est étroitement lié à sa tradition de liberté, d'indépendance et de démocratie. Ces principes, qui marquent les 1 700 années d'existence de la République, continuent d'inspirer sa politique internationale.

En 1854, Saint-Marin est devenu le premier pays européen à interdire la peine de mort. Mon pays pense que cette question importante et fondamentale doit rester une priorité majeure pour l'Assemblée générale même si elle ne figure pas à l'ordre du jour de la présente session.

Dans le domaine des droits de l'homme, l'éthique de la diversité exige l'acceptation de la condition humaine. Dans cet esprit, Saint-Marin suit avec une attention particulière les négociations au sein du groupe de travail chargé d'élaborer une convention internationale sur les droits des personnes handicapées.

Saint-Marin continue d'accorder beaucoup d'attention au suivi des initiatives sur le VIH/sida menées par les Nations Unies et à la recherche de réponses appropriées pour prévenir la propagation de nouvelles épidémies telles que le Syndrome respiratoire aigu sévère. Saint-Marin suit également

avec un vif intérêt l'action du groupe de travail chargé de l'élaboration d'une convention internationale contre le clonage reproductif des êtres humains, étant convaincu que le clonage des êtres humains est une dégénérescence immorale et inhumaine du développement biotechnologique et qu'une telle pratique odieuse serait contraire à la dignité humaine. Les implications importantes, au plan éthique et moral, de cette question ne peuvent être séparées de questions purement scientifiques. Nous espérons que les Nations Unies continueront de tout faire pour protéger les droits fondamentaux des êtres humains.

En outre, dans le domaine des droits de l'homme, Saint-Marin a récemment transmis une invitation au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour visiter la République, si cela s'avère nécessaire, afin de mieux réaliser son mandat.

Je voudrais rappeler que Saint-Marin a été le premier pays d'Europe occidentale à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale, étant convaincu que la Cour répondrait au souhait de tous en matière de justice et mettrait fin à l'impunité pour les auteurs des crimes les plus graves. Je voudrais exprimer nos meilleurs vœux à la Cour, composée de juges compétents, et espérer qu'elle sera en mesure de travailler dans le respect des principes de justice, de sécurité et de paix sur lesquels elle s'appuie. Nous sommes convaincus que son travail sera fructueux et qu'elle agira toujours de façon indépendante et impartiale.

Tous les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire pourraient se concrétiser si 50 milliards de dollars supplémentaires étaient consacrés chaque année au développement alors que les dépenses militaires dans le monde atteignent 850 milliards de dollars. Nous voulons également exprimer notre satisfaction pour les acquis des missions de maintien de la paix des Nations Unies, déployées dans plusieurs régions du monde touchées par des conflits. Ces résultats devraient encourager les gouvernements à appuyer davantage ces missions, qui contribuent à une paix durable et au rétablissement de la démocratie et de l'état de droit.

Saint-Marin continuera de participer à l'élimination totale des mines antipersonnel et dans ce contexte, il exhorte les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention d'Ottawa.

Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004 encouragera une réflexion et une analyse sur les conditions de vie de nos populations, en accordant une attention particulière aux enfants, aux personnes âgées et aux catégories sociales les plus vulnérables. Ces groupes méritent une attention accrue de la part de la société, qui doit promouvoir des projets efficaces en matière d'éducation et de solidarité.

Il y a quelques jours, le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant a examiné le rapport initial de Saint-Marin sur sa mise en oeuvre des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les mesures pertinentes déjà en vigueur seront bientôt complétées par de nouvelles décisions d'appui à la famille.

En soulignant la pertinence du programme de réforme lancé par le Secrétaire général, nous jugeons nécessaire la poursuite des efforts destinés à réformer l'Assemblée générale, qui est l'organe le plus représentatif de notre Organisation. En fait, l'Assemblée devrait jouir d'une autorité accrue et nous espérons qu'un accord pourra être réalisé sur la réforme du Conseil de sécurité. Saint-Marin réitère son appui à l'inclusion d'un nombre plus élevé de membres non permanents afin de rendre le Conseil plus représentatif et plus démocratique.

Je voudrais souligner une fois encore la gratitude de mon pays et son attachement à l'action des Nations Unies dans l'avènement d'un monde de paix, de solidarité et de développement.

C'est dans cet esprit que j'ai signé ce matin trois instruments internationaux importants : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; la Convention-cadre sur le contrôle du tabac, adoptée récemment à la cinquante-sixième Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé; et le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Nous devons continuer d'agir au niveau international en dépit de toutes les difficultés et tensions qui existent, sachant que nos efforts communs sont décisifs pour trouver une solution aux urgences et problèmes d'aujourd'hui.

Si nous apportons les changements nécessaires, nous pourrions reconfirmar toute la valeur des principes

fondamentaux de cette Organisation. Nous réunirons de façon responsable les conditions de notre avenir et nous répondrons ainsi aux aspirations chères à nos peuples et à nos coeurs.

Vous adressant tous nos voeux, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général, à tout le personnel de l'Organisation des Nations Unies, et à tous les États Membres, nous vous assurons que Saint-Marin sera à vos côtés pour vous aider à relever tous ces défis.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Soledad Alvear Valenzuela, Ministre des affaires étrangères du Chili.

Mme Alvear Valenzuela (Chili) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes félicitations au Président pour son élection à la présidence de cette Assemblée. En tant que Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, membre de la Communauté des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, il peut compter spécialement sur toute la coopération de la délégation du Chili.

Les événements du 11 septembre 2001, la crise en Iraq, le conflit au Moyen-Orient et l'attentat contre l'ONU à Bagdad représentent d'immenses défis lancés à la communauté internationale. Il y a eu des tensions quant à la façon dont nous avons réagi à certaines de ces crises, mais des voies se sont également ouvertes par la même occasion pour la mise en place d'actions concertées. Nous devons relever ces défis avec sérieux et de façon collective.

Le Secrétaire général a manifesté sa préoccupation quant aux divergences de perceptions concernant les menaces anciennes et nouvelles et l'urgence de mettre au point un programme de sécurité permettant de construire un avenir commun. L'Organisation des Nations Unies sera ce que ses États Membres voudront qu'elle soit. Le succès de l'Organisation sera le triomphe de ses Membres. Son échec n'aura d'autres responsables que les pays qui la composent. L'Organisation des Nations Unies peut et doit avoir un rôle central dans la construction d'un avenir commun fondé sur des principes et des valeurs universellement partagés. La revitalisation de l'ONU est, par conséquent, une tâche urgente qui doit être abordée depuis une perspective politique et morale très élevée, et non sous un angle bureaucratique, qui a

conduit à la stagnation, à la rhétorique creuse ou à la frustration du désir de changement.

Conformément à la Charte, la foi dans les droits fondamentaux de l'homme est une valeur constitutive de toute société et de toute culture. Il est impératif d'en promouvoir pleinement l'universalité. Nous voyons avec préoccupation comment les progrès accomplis par l'humanité dans la réalisation de ces valeurs coexistent avec des reculs qui font échec aux valeurs morales que nous voulons donner au monde.

Le travail de l'ONU doit continuer d'être une garantie pour la défense et la protection des droits de l'homme et pour la consolidation d'une culture qui oriente la conscience de chaque individu, de chaque peuple, de chaque nation. La démocratie est consubstantielle aux buts et principes de cette Organisation.

Dans notre région, nous avons progressé vers la réalisation de ces valeurs. Le document historique que constitue l'Engagement de Santiago envers la démocratie et la rénovation du système américain, adopté en 1991, a été couronné par l'adoption de la Charte démocratique interaméricaine, et complété par la Déclaration de Santiago sur la démocratie et la confiance des citoyens : un nouvel engagement en faveur de la gouvernance pour les Amériques, adoptée pendant la trente-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, tenue au Chili en juin dernier. Nous y avons réaffirmé le rôle central de la coopération multilatérale dans la promotion de la gouvernance démocratique. Cet effort est un exemple de la façon dont la coopération internationale peut contribuer à renforcer l'universalité de la démocratie.

L'engagement démocratique du Chili va au-delà de notre région. Aux côtés d'autres pays, nous sommes entrés dans la Communauté des démocraties, initiative qui défend et renforce ce système de coexistence au niveau mondial. Nous aspirons à oeuvrer dans le même sens au sein de l'ONU.

La paix et la sécurité internationales restent des préoccupations essentielles de cette Organisation. Le sacrifice consenti par l'éminent fils du Brésil et de l'Amérique latine qu'était Sergio Vieira de Mello, Représentant du Secrétaire général à Bagdad, et ses collaborateurs, réaffirme notre détermination à travailler pour la paix.

L'ONU doit jouer un rôle plus présent dans l'avenir de l'Iraq. Nous devons rendre rapidement sa souveraineté au peuple iraquien pour lui permettre de bâtir librement son avenir. Le Chili est disposé à continuer d'oeuvrer au sein du Conseil de sécurité, au consensus nécessaire pour améliorer les conditions de sécurité et établir un calendrier clair de la transition politique dans ce pays.

La sécurité doit être la garantie pour les personnes d'une vie exempte de menaces. Ainsi, la sécurité humaine apparaît à la fois comme la marque distinctive et l'impératif d'un monde qui ne connaît pas la peur. Nous partageons les idées du Secrétaire général tendant à définir un programme de sécurité commune permettant de dépasser les divergences apparues dans la façon d'aborder les craintes croissantes qui accompagnent la mondialisation.

La mondialisation a ouvert de nouveaux horizons aux peuples du monde, mais elle a aussi engendré des déséquilibres qui s'expliquent par l'accès inéquitable aux avantages qu'elle offre. Il suit que le souci d'équité doit être un complément fondamental de ce programme de sécurité. Avec la mondialisation, le développement ne peut s'appuyer seulement sur les innovations technologiques et la croissance économique. Les progrès doivent se faire en veillant à ce que le développement technologique soit au service de l'intégration et de la prospérité collective.

Dans cette optique, nous attendons une forte participation au forum mondial sur la biotechnologie, qui se tiendra en mars 2004 dans la ville chilienne de Concepción, et de ses résultats, qui permettront de renforcer la coopération internationale dans un des domaines scientifiques et technologiques actuellement les plus prometteurs.

Les institutions politiques et économiques multilatérales que nous connaissons sont apparues à une époque différente de l'histoire. Nous devons maintenant être capables de les adapter pour leur permettre de relever les nouveaux défis du XXIe siècle. Notre préoccupation essentielle doit être aujourd'hui de savoir comment combattre l'immobilisme pour mettre en route un processus de rénovation. La façon dont on a procédé jusqu'à présent n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Il est donc nécessaire de trouver d'autres solutions.

Nous appuyons avec enthousiasme l'initiative du Secrétaire général visant à établir un groupe de

personnalités éminentes chargé de formuler une proposition qui sera présentée à l'Organisation. Il est fondamental d'aborder le problème des faiblesses de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Nous devons aussi réfléchir sur les nouvelles fonctions que pourrait remplir le Conseil de tutelle. Renforçons le dialogue entre ces organes, et associons-y d'autres organisations internationales, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les organisations régionales. Pour progresser dans ce processus de réforme, nous devons pouvoir utiliser toutes les possibilités que nous offre la Charte et qui n'ont pas encore été pleinement exploitées.

Récemment, le Conseil de sécurité a traversé une période critique. Nous avons vu les difficultés qu'il a eues à s'acquitter des responsabilités que la Charte a confiées à cet organe indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes favorables à la réforme du Conseil afin qu'il arrive à un équilibre approprié entre représentativité et efficacité.

Cette réforme doit envisager d'incorporer de nouveaux membres permanents et non-permanents, et inclure une réflexion sur le droit de veto. Ce processus peut s'accompagner de mécanismes qui, dans le cadre de la Charte, permettront une participation plus active des pays non-membres du Conseil.

Il faut aussi que les organes principaux participent de façon plus efficace à l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Cela doit se faire de façon coordonnée par l'application effective de la Charte, comme le prévoit l'Article 15.

Il faut également que les organisations et arrangements régionaux prennent une part plus active aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité en mettant en oeuvre le Chapitre VIII de la Charte. La région des Amériques dispose d'une structure institutionnelle et de divers mécanismes de coordination qui pourraient aider à la réalisation des buts de l'ONU. L'expérience de l'Organisation des États américains (OEA) est pertinente en la matière.

L'Assemblée générale doit lancer un processus de réforme qui lui permettra de s'acquitter efficacement de ses fonctions en tant que principal organe délibérant, normatif et représentatif des Nations Unies.

L'Assemblée a une profusion de points sur son ordre du jour et de résolutions dont la plupart n'ont pas été appliqués, ce qui a pour effet de saper l'efficacité et la crédibilité de l'ensemble du système. Nous devons manifester la volonté politique de mettre nos décisions en oeuvre. Bref, nous devons renforcer la capacité de l'Assemblée à assumer un rôle politique directeur. Nous devons également promouvoir la création de programmes régionaux propices à des accords et à un consensus mondial.

L'ONU doit jouer un rôle-clé dans la promotion d'un développement équitable en accroissant sa capacité d'influencer la conception et la mise en oeuvre de politiques nationales et internationales dans les domaines économique et social.

Le processus de réforme du Conseil économique et social doit avoir pour but de repositionner cet organe. Il faudra que son ordre du jour, ses méthodes de travail et sa composition soient restructurés, et que ses liens avec le Conseil de sécurité soient renforcés, comme le prévoit l'Article 65 de la Charte, pour qu'il puisse assumer ses fonctions de prévention et d'endigement des menaces résultant de problèmes sociaux.

Nous devons veiller à ce que la recherche d'un consensus n'empêche pas cette instance de parvenir aux accords de fond nécessaires à la réalisation des buts et principes de l'ONU.

Le Chili, pays de l'hémisphère Sud, continuera d'assumer ses responsabilités et d'apporter sa contribution aux efforts de la communauté internationale.

L'ONU est une instance unique et indispensable à l'édification d'un monde de paix et de développement pour tous. Ses valeurs fondamentales doivent inspirer les efforts en vue d'une réforme qui permettra à l'Organisation de relever les défis du siècle qui commence dans la recherche d'un destin commun.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. João Bernardo de Miranda, Ministre des relations extérieures de l'Angola.

M. Miranda (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Julian Hunte de son élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous lui souhaitons un plein

succès dans l'accomplissement de cette noble et difficile tâche.

La présente session se déroule à un des moments les plus troublés de notre époque. Les récents événements de la région du Golfe ont sérieusement mis à l'épreuve la capacité de l'Organisation à répondre de manière appropriée aux défis auxquels la communauté internationale est actuellement confrontée. L'impact de ces événements a, dans une certaine mesure, réduit la cohésion de notre organisation mondiale et a affaibli la confiance entre ses membres. Quelque chose s'est grippé dans le système de sécurité internationale, ce qui nous force à prendre des mesures immédiates pour le rendre plus efficace.

En fait, le système de sécurité internationale actuel, mis en place après la dernière grande guerre – bien qu'à ce jour, il ait empêché que n'éclate un nouveau conflit mondial – s'est révélé face aux nouveaux défis du millénaire quelque peu incompatible avec les intérêts du système international de sécurité collective des Membres de l'ONU.

Nous devons nous doter au plus vite d'un système intégré capable de réagir effectivement aux grandes menaces à la stabilité internationale en ces premières années du XXI^e siècle, en particulier le terrorisme et le crime international organisé; les armes de destruction massive; les conflits internes qui, malheureusement, continuent d'être un fléau pour le continent africain en particulier; la pauvreté généralisée; et le VIH/sida.

Le terrorisme est aujourd'hui la menace la plus directe à la sécurité de nos pays, comme le montrent les attaques qui, ces deux dernières années, ont fait des milliers de morts parmi les civils aux États-Unis, en Russie, en Afrique et en Asie.

Pour ce qui est des conflits armés, la situation continue d'exiger une attention urgente. Depuis 10 ans, un tiers environ des États africains est touché, directement ou indirectement, par des conflits internes, ce qui coûte jusqu'à 15 milliards de dollars par an et provoque des centaines de milliers de morts, des déplacements massifs, la famine et la malnutrition, ainsi que la propagation de maladies comme le VIH/sida.

La prévalence des conflits en Afrique s'explique non seulement par les divisions héritées de la période post-coloniale, de la guerre froide et des différences ethniques et religieuses, mais est aussi la conséquence

de facteurs tels que la fragilité des institutions nationales, la marginalisation du continent africain par rapport à l'économie mondiale, l'exploitation illégale des ressources naturelles et la prolifération des armes qui en résultent, ainsi que le faible contrôle des frontières nationales. Il faut remédier rapidement à cette situation car elle risque de compromettre l'avenir

de millions d'Africains et accroît le risque que certaines régions du continent deviennent de véritables sanctuaires pour des organisations terroristes.

L'amélioration des institutions politiques et des systèmes de sécurité des Nations Unies est le meilleur moyen de remédier à ces menaces qui planent sur l'humanité. Il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes nouveaux, qui ne s'inspirent pas des doctrines stratégiques traditionnelles. Les instruments juridiques internationaux créés par l'Organisation des Nations Unies, et les alliances qui existent actuellement entre les États, n'ont pas été à même de répondre de façon adéquate et consensuelle à ces menaces, plus particulièrement quand celles-ci proviennent d'entités qui ne sont pas des États.

De par sa nature universelle, l'ONU joue un rôle central dans la gestion des défis présents et futurs. Mais cela reste insuffisant. Il est essentiel que ce rôle soit exercé de façon plus concertée et plus démocratique, notamment face aux grandes décisions relatives à la paix et à la sécurité internationales.

L'Iraq et les autres parties du Moyen-Orient sont les principaux foyers de tension dans le monde d'aujourd'hui. Les efforts conjugués de l'ONU portent sur cette région. Les pertes quotidiennes en vies humaines en Iraq – essentiellement des civils innocents, y compris des fonctionnaires de l'ONU, notamment le regretté Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello – nous rappellent que la communauté internationale doit accroître son appui en vue d'assurer la sécurité du peuple iraquien, de contribuer à la mise en place de nouvelles institutions et d'entreprendre la reconstruction du pays.

La communauté internationale, et certainement le peuple iraquien, sont déterminées à faire de l'Iraq, le plus rapidement possible, un État démocratique et viable, avec des institutions qui soient légitimes aux yeux de ses habitants, ainsi qu'un pays vivant en paix avec ses voisins.

Pour atteindre cet objectif, il faut mettre en place un cadre politique et institutionnel qui accorde à l'ONU un rôle actif, notamment en ce qui concerne la pacification et l'unification du pays; amorcer un dialogue politique interne; engager un processus de réconciliation nationale; et mettre en place des institutions démocratiques nouvelles.

L'Angola espère que la convergence qui existe actuellement entre les positions des membres du Conseil de sécurité quant au rôle de l'ONU en Iraq facilitera une entente pour ce qui est du processus de transition en général et du transfert de la souveraineté au peuple iraquien.

Pour le Moyen-Orient, l'Angola déplore les pertes en vies humaines parmi les civils, tout comme les dégâts matériels qu'entraîne l'escalade du conflit. La recrudescence de la violence entre Palestiniens et Israéliens représente le plus grand danger à l'application de la Feuille de route, dont l'objectif ultime est la signature d'un accord portant création d'un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte et en paix avec Israël et ses voisins. Nous estimons que c'est la seule solution susceptible de mettre définitivement un terme au cycle de violence.

Le conflit armé a pris fin en Angola à la fin de l'année dernière. L'aboutissement du processus de paix fait partie de l'une des réalisations politiques les plus extraordinaires obtenues ces dernières années en Afrique subsaharienne. Avec le rétablissement de la paix en Angola, la région d'Afrique australe est devenue pour la première fois depuis plusieurs décennies une zone exempte de conflits. Elle peut à présent consacrer ses ressources humaines et matérielles à la reconstruction et au développement.

L'Angola est aujourd'hui un pays qui émerge d'un conflit. Il est déterminé à alléger le lourd fardeau que lui a laissé un conflit vieux de 40 ans. Il souhaite se consacrer au renforcement du processus démocratique qui, même lors de la difficile période de la guerre, n'a jamais été abandonné par le gouvernement. Il voudrait également reprendre sa place légitime sur la scène régionale et internationale.

Étant donné l'effet du conflit sur les structures humaines, économiques, sociales et financières du pays et étant donné les inégalités découlant de notre passé colonial, la période actuelle consécutive au conflit – qui débouchera sur la mise en place d'une nouvelle société en Angola – est difficile et douloureuse. Elle entrave manifestement toute réponse immédiate aux aspirations légitimes des citoyens angolais.

Les défis auxquels l'Angola est confronté sont énormes, voire incommensurables. Il s'agit d'abord de réintégrer plus de 4 millions de personnes déplacées et 450 000 réfugiés; de réinsérer dans la société plus de 80 000 anciens militaires, avec leurs familles; de régler

le problème de la pauvreté absolue, qui touche à présent plus de la moitié de la population angolaise; et de remettre en état l'infrastructure sociale et économique.

Parallèlement, en dépit de l'insuffisance des ressources, nous nous employons à mettre en place les conditions nécessaires à l'organisation d'élections dans un futur proche. Malgré les nombreux problèmes et les défis auxquels nous sommes confrontés, l'Angola ne reçoit pratiquement aucune assistance de la part de la communauté internationale, comparé à d'autres pays qui se trouvent dans des circonstances analogues. Certains d'entre eux ont reçu une réponse immédiate à la suite des appels qu'ils ont lancés, même s'ils ne disposaient pas d'institutions *de jure*. Nous osons espérer que ce traitement ne découle pas d'une discrimination à l'encontre de notre pays.

Il n'existe aucun exemple, dans l'histoire moderne, d'un État, riche ou pauvre, qui ait réussi, à la suite d'une guerre dévastatrice et destructrice comme celle que nous avons connue en Angola, à alléger son fardeau et à se remettre sur pied en l'absence de toute aide extérieure. En Angola, cet effort de reconstruction a jusqu'à présent été consenti par les seuls Angolais, en dépit des promesses répétées selon lesquelles le seul élément qui entravait l'aide à la reconstruction était la pacification de notre pays.

C'est pourquoi nous voudrions renouveler notre appel à la communauté internationale pour qu'elle aide l'Angola dans ses efforts nationaux de reconstruction. Ma délégation soumettra à cette fin un projet de résolution qui appelle une aide internationale en vue de la reconstruction et du développement économique de notre pays. Ce projet propose la tenue d'une conférence de donateurs internationaux. Nous comptons sur l'appui de l'Assemblée.

L'Angola se félicite également des progrès réalisés dans le domaine de la paix et de la sécurité dans d'autres régions du continent, notamment en République démocratique du Congo. Le rôle de l'Angola ainsi que celui de ses partenaires a été fondamental pour prévenir une situation d'anarchie et de désintégration sur le territoire de ce pays frère, avec lequel nous partageons une longue frontière, ainsi que pour convaincre les belligérants de renoncer à la guerre et d'opter pour une solution politique négociée.

Les patriotes congolais ont fait preuve d'une grande maturité pour ce qui est d'assurer le succès du

processus de paix et la transformation de la République démocratique du Congo en un pays viable, qui ne constitue pas une menace à la stabilité des régions frontalières.

L'Angola restera ouvert à un renforcement des relations traditionnelles d'amitié et de coopération qu'il a maintenues avec les autorités du gouvernement transitoire de la République démocratique du Congo, ainsi qu'avec les futures autorités, lorsqu'elles auront été légitimement élues au scrutin populaire.

La situation au Sahara occidental se trouve toujours dans l'impasse. Les difficultés auxquelles se heurte la tenue d'un référendum sur l'auto-détermination du territoire constituent un obstacle à la quête d'une solution définitive à cette question. L'Angola exhorte les parties concernées à faire preuve de souplesse et à rechercher une solution politique permettant au peuple de ce territoire de décider librement de sa destinée.

Aujourd'hui, alors qu'une partie du monde, tout particulièrement les pays industrialisés, regorgent d'immenses richesses, 40 % des 600 millions d'Africains continue de subsister avec moins d'un dollar par jour. En fait, l'Afrique continue d'afficher les indicateurs de développement social et économique les plus bas, et ces niveaux se dégradent davantage du fait de la marginalisation des pays africains dans le processus de mondialisation et au sein de l'économie mondiale, où leur part du commerce et du capital n'est que de 1 %.

L'Afrique est également le continent qui tire le moins profit des investissements étrangers directs, soit seulement 7 % des investissements destinés aux pays en développement. La dette extérieure représente un obstacle au développement car son remboursement épuise les ressources nationales déjà limitées des États africains. L'Angola appuie l'annulation du service de la dette extérieure des pays les moins avancés, notamment ceux du continent africain.

Les mesures macroéconomiques imposées par les institutions de Bretton Woods dans le cadre du programme d'ajustement structurel n'ont pas toujours pu aider le continent africain à surmonter ses problèmes économiques internationaux. Dans bien des cas les résultats ont été controversés. Sur la base de ces résultats, l'expérience a montré qu'en fait les institutions financières, très souvent, ne prennent pas en compte les particularités de chaque pays et placent

maintes fois les gouvernements devant une alternative : satisfaire aux conditions imposées par les institutions financières ou répondre aux besoins véritables de leurs populations.

L'Angola espère qu'avec la mise en place de l'Union africaine et le lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la situation tragique que connaît le continent africain aujourd'hui pourra être améliorée grâce à la définition de priorités et à une attention particulière accordée aux questions immédiates en matière de développement économique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Roy Chaderton-Matos, Ministre des affaires étrangères du Venezuela.

M. Chaderton-Matos (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole, animé de sentiments contradictoires – avec joie étant donné l'élection à la présidence de cette instance de notre ami Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères de notre nation soeur des Caraïbes, Sainte-Lucie, et avec douleur car l'Organisation des Nations Unies a perdu l'un de ses meilleurs éléments et le Brésil a perdu un membre exemplaire de la diplomatie la plus représentative du monde. Sergio Vieira de Mello est mort pour la paix et pour les droits de l'homme, des causes qui avaient éclairé sa vie de diplomate et de Brésilien.

Il y a malheureusement d'autres exemples datant d'autres époques. Nous avons perdu Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de la Suède et fille de l'un des pays les plus proches de la justice sociale, qui avait été éduquée dans une culture nordique de progrès social et d'attachement à la paix et à la démocratie. Plusieurs années auparavant est mort un autre Suédois – Olaf Palme – homme de bien et de paix auquel la communauté internationale a fait ses adieux avec la chanson de la Chilienne Violeta Parra, *Gracias a la vida*, en hommage à son combat en faveur des persécutés, des exclus et des pauvres.

Au début des années 60, le Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld – suédois lui aussi – en mission de paix, est mort dans un apparent accident au milieu des troubles politiques complexes dans un Congo assiégé par ses ennemis internes et par des facteurs internationaux qui privaient d'oxygène ses dirigeants souverains. Même avant cela, le Comte Folke Bernadotte – Suédois lui aussi – a été la victime du terrorisme dans une mission de paix de l'ONU à

Jérusalem. Et encore auparavant, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, a disparu sans laisser de trace le diplomate suédois Raoul Wallenberg qui, depuis Budapest, avait frayé le chemin de la liberté pour les juifs persécutés par la barbarie nazie.

Il semble que rien n'ait changé. L'injustice sociale perdure. Les conflits se répètent. Les protagonistes des changements historiques sont éliminés physiquement ou anéantis moralement. Et l'incitation à la violence nous entraîne vers le terrorisme et la guerre.

Inspirés par les valeurs de justice sociale, de démocratie et de paix, au nom du Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Chávez Frías, je voudrais réitérer notre appui à l'ONU qui découle d'une position critique mais sans ambiguïtés ni incohérences par rapport à ses nobles objectifs. Ces mêmes valeurs nous animent au Venezuela, pays qui se glorifiait d'être l'un des plus riches et des plus démocratiques de l'Amérique latine mais qui a manqué ses chances historiques privilégiées et s'est jeté dans un processus de désagrégation éthique et social qui nous a rapprochés de l'abîme. Ainsi, nous avons dû passer par un processus de changement profond, de manière pacifique et démocratique.

Les secteurs touchés par la transformation démocratique ont recouru à la force pour contrecarrer les efforts de la majorité. Ils ont recouru à un coup militaire, au sabotage pétrolier, à la panique financière et au terrorisme médiatique. Dieu merci, ils ont échoué mais ils ont causé beaucoup de mal.

Les dispositions d'une constitution approuvée par le peuple dans un référendum, qui élargissait les bases de la démocratie dans un État social de droit et qui, en vérité, représentait l'avenir de notre pays ont suscité une violente opposition antidémocratique. L'ouverture vers une démocratie participative et une économie libre et non anarchique, qui protège la liberté privée sans vouer un culte aux dieux du marché, a bouleversé le secteur le plus égoïste et insensible de notre pays et de la communauté internationale, les néolibéraux. À ce propos, Sa Sainteté le Pape Paul VI avait déclaré dans son encyclique *Populorum Progressio* de mars 1967 :

« Ce libéralisme sans frein conduisait à la dictature à bon droit dénoncée par Pie XI comme génératrice de l'impérialisme international de l'argent. On ne saurait trop réprover de tels abus

en rappelant encore une fois solennellement que l'économie est au service de l'homme. »

Des entrepreneurs qui ne risquaient rien, protégés par un État complice dans un marché captif, qui ne connaissaient aucune concurrence et qui fraudaient le fisc, ont encouragé une conspiration contre le Gouvernement légitime vénézuélien, en alliance avec les secteurs internationaux bénéficiaires par le passé.

Par conséquent, notre démocratie menacée sans succès par certains magnats de la presse vénézuéliens, invite les membres de la communauté internationale à venir au Venezuela se rendre compte par eux-mêmes de la force de notre société et des immenses libertés civiques disponibles dans notre pays, y compris la plus ample liberté d'expression dans tout notre hémisphère. Nous serons heureux d'accueillir des témoins qui viendraient au Venezuela voir notre télévision, lire nos journaux, s'entretenir avec les propriétaires des médias privés et écouter les commentateurs et les présentateurs et en tirer leurs propres conclusions. Nous voulons qu'ils se familiarisent avec la menace la plus cachée contre la démocratie : la dictature médiatique, le reflet de la culture de la violence et la médiocrité.

Notre processus de changement social, dans la paix et la démocratie, a été interrompu par un assaut des médias et de leurs disciples hypnotisés contre la légalité. En trois jours à peine, pendant son éphémère gouvernement de facto, toutes les institutions démocratiques ont été abolies, avant que le peuple et les soldats dans la rue restituent la normalité. Aujourd'hui, nous aspirons à la paix et à la réconciliation entre Vénézuéliens. Dans notre démocratie, il y a de la place et de l'espoir pour tous.

Nous voulons la paix également pour notre soeur la Colombie, nous voulons la paix en Irlande du Nord, aux Balkans, entre Juifs et Palestiniens, et dans le monde entier. La paix est aussi l'aspiration des Membres de l'ONU, mais il n'y aura pas de paix durable sans justice sociale, il n'y aura pas de démocraties stables sans la justice sociale; et la liberté ne sera qu'une fraude, sans justice sociale.

Nous félicitons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour la manière ferme et équilibrée dont il dirige l'Organisation dans des moments si difficiles comme ceux que traverse le monde, et pour son message de sagesse et de courage à cette Assemblée démocratique.

Cette année, nos activités en cette Assemblée générale sont assombries par l'attentat contre le bureau des Nations Unies à Bagdad dans lequel tant de fidèles serviteurs de cette Organisation ont perdu la vie, par les séquelles de la guerre et la situation tendue que connaît le Moyen-Orient, par les indices de pauvreté alarmants dans le monde, un scénario qui nous pousse à une profonde réflexion et nous oblige à renforcer la capacité de réaction de notre Organisation.

L'action du Venezuela a toujours eu pour but de restaurer et de promouvoir le multilatéralisme en tant que moyen et modèle pour édifier un monde plus démocratique. L'unilatéralisme est monochromatique, ennuyeux, opprimant et autoritaire. Le multilatéralisme est la polychromie, l'animation, la tolérance et la démocratie. C'est dans cette conviction que nous avons assumé la responsabilité de présider le Groupe des 77 l'année dernière et le Groupe des 15, dont la réunion au sommet aura lieu l'année prochaine dans mon pays. Ce sont des mécanismes à travers lesquels le monde en développement fait entendre sa voix multilatérale et ses aspirations au bien commun universel et à la justice sociale internationale.

L'évolution de l'histoire depuis 1945 exige que nous ayons un Conseil de sécurité plus démocratique et plus représentatif. Nous devons renforcer l'Assemblée générale étant donné sa nature démocratique et représentative. Nous voulons que le Conseil économique et social soit l'organe puissant qu'on ne lui a pas permis d'être.

La Charte des Nations Unies ne peut pas être taillée à la mesure de nos aspirations unilatérales. La guerre n'est pas une aventure romantique qui nous amène à une fin heureuse où les super-héros l'emportent sur les méchants. La guerre se transforme parfois en un piège mortel qui provoque des souffrances plus durables que celles que, en théorie, elle était censée alléger. Parfois cela entraîne d'autres guerres, davantage de violence et de terrorisme.

Le recours à la force par l'État ne doit pas être entrepris à la discrétion des intéressés du moment. La responsabilité des Membres de cette Organisation est collective, comme doit l'être la sécurité internationale que nous voulons protéger et garantir. Nous voulons tous un monde meilleur pour les générations futures et, pourquoi pas nous-mêmes? Nous sommes tous protagonistes de cette scène mondiale. Les hégémonies

paraissent archaïques et autoritaires. Nous prôtons une ONU renforcée, universelle et démocratique.

Il y a un an, dans cette même salle, nous condamnions les abominables attentats terroristes du 11 septembre 2001, dans lesquels nous avons perdu des milliers de ressortissants des États-Unis et d'autres pays. Cet holocauste soudain a peut-être été le produit du fondamentalisme religieux, mais il est injuste de singulariser les croyants d'une foi à cause d'actes commis par des minorités extrémistes alors que d'autres minorités de croyants ont aussi commis des crimes contre l'humanité au nom du Seigneur. Le terrorisme détruit la vie humaine, aussi bien d'innocents que de combattants. C'est une blessure qui tourmente les familles, les amis et les peuples. Il n'y a pas de bon terrorisme, ni au nom d'une ethnie ou d'une nationalité; ni au nom de la justice ou de la liberté; ni au nom de Dieu.

Il y a quatre jours, au nom de la République bolivarienne du Venezuela, j'ai déposé les instruments de ratification de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, de la Convention contre le financement du terrorisme et du Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant relatif à la participation des enfants dans les conflits armés. Hier, le Parlement vénézuélien a transformé en loi de la République la Convention interaméricaine contre le terrorisme. Nous espérons que la procédure de ratification sera menée à bien au sein de l'Organisation des États américains le plus rapidement possible.

Cependant, nous devons continuer la lutte de front contre les formes de terrorisme les plus répandues et les plus destructrices : la pauvreté et l'exclusion sociale. Le monde en développement souffre de la faim, de la misère et de l'exclusion provoquées par un système économique injuste, enveloppé dans les pratiques du néolibéralisme sauvage, dans l'économie mondialisée, avec un schéma d'échanges commerciaux déséquilibrés qui provoque le chômage, l'exploitation, l'inégalité et les ressentiments. C'est un système qui porte atteinte à la dignité de la personne humaine. Ses dirigeants ne sont pas habitués à parler de justice sociale dans leurs déclarations.

Une initiative que le Président du Venezuela a prise pour lutter contre la pauvreté, c'est la création d'un fonds humanitaire international, que nous avons

proposé à la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey et au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg et que nous proposons à nouveau à cette Assemblée générale des Nations Unies. Le fonds se veut être la source novatrice et constante de financement de ressources non remboursables qui proviendraient de la réduction des dépenses militaires et de l'argent confisqué provenant du trafic des stupéfiants et de la corruption. Ce serait une formule efficace d'assistance internationale afin de générer des possibilités de progrès économique et social pour les pays exclus des systèmes de financement traditionnels. Des propositions convergentes nous rendent optimistes dans l'optique de ce type d'initiatives.

Je termine avec une citation de S. S. Jean-Paul II de 1994 :

« Le monde aspire à la paix, le monde a un extrême besoin de paix. Pourtant des guerres, des conflits, la violence qui se répand, des situations d'instabilité sociale et de pauvreté endémique continuent à faucher des victimes innocentes et à susciter la division entre les individus et entre les peuples. La paix semble parfois un but impossible à atteindre! Dans un climat rendu glacial par l'indifférence et parfois empoisonné par la haine, comment espérer l'avènement d'une ère de paix que seuls des sentiments de solidarité et d'amour peuvent favoriser? » (*Message du pape Jean-Paul II pour la célébration de la XXVIIe Journée mondiale de la paix*)

C'est sur cela que tous les Membres de l'Organisation devraient porter leurs efforts pour trouver les moyens nécessaires qui nous permettraient d'assurer la paix et la démocratie dans nos propres pays et dans la communauté internationale, profitant du meilleur antidote qui soit contre la violence, à savoir la justice sociale.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance. Cependant, un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a fait des revendications inacceptables allant à l'encontre de l'intégrité territoriale de mon pays. Comme nous avons clairement et à maintes reprises exprimé officiellement notre position sur le sujet, je n'ai pas besoin de rentrer dans les détails.

La République islamique d'Iran est pleinement attachée à ses obligations internationales, en particulier, celles qui découlent de l'accord de 1971. Nous estimons que des malentendus sur son interprétation ou sa mise en oeuvre, s'ils existent, devraient être traités avec bonne volonté, par le biais de mécanismes mutuellement acceptés, afin de trouver une solution à l'amiable.

Entre-temps, mon gouvernement a toujours accueilli favorablement l'interaction et l'échange de vues entre des représentants iraniens et ceux des Émirats arabes unis sur des sujets d'intérêt ou de préoccupation pour les deux pays. À cet égard, nous nous félicitons de ce que des pourparlers aient continué, au cours desquels les deux parties ont pu s'entretenir de questions bilatérales et régionales et pu prendre un nombre de mesures positives pour les régler. Nous sommes d'avis que le dialogue entre nos deux gouvernements peut jouer un rôle déterminant afin de lever les malentendus qui pourraient subsister.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom de ma délégation, j'aimerais exprimer ma déception suite à la déclaration du représentant de la République islamique d'Iran à propos des trois îles occupées, la Grande-Tumb et la Petite-Tumb et Abou Moussa. Les Émirats arabes unis regrettent profondément les fausses revendications que la République islamique d'Iran continue de faire pour changer le statu quo juridique, politique et historique des ces trois îles depuis leurs occupations par la République islamique d'Iran en 1971. Nous considérons cette politique partielle du Gouvernement iranien comme une violation patente des principes de la Charte des Nations Unies, des dispositions du droit international et des bases qui régissent les relations de bon voisinage.

Nous nous demandons quelles sont les raisons pour lesquelles la République islamique d'Iran a refusé ces dernières années de répondre positivement aux initiatives de paix prises par mon pays, qui a lancé un

appel à des négociations bilatérales sérieuses et directes pour garantir la résolution juste de cette question, ou pour que l'affaire soit portée devant la Cour internationale de Justice. Nous avons maintes fois déclaré que nous sommes prêts à accepter tout jugement ou opinion émis par la Cour internationale de Justice. Nous estimons que le rejet de cette approche par l'Iran résulte de la faiblesse des arguments juridiques et politiques qu'il emploie pour poursuivre l'occupation illégale de nos trois îles.

Mon pays détient la preuve légale, historique et démographique de notre souveraineté nationale sur ces

îles. Encore une fois, nous espérons que le Gouvernement de la République islamique d'Iran va réexaminer sa politique, examiner sérieusement la proposition raisonnable et éclairée de mon pays pour une résolution juste, équitable et globale de cette question, et rendre les trois îles aux Émirats arabes unis. Cela favoriserait des relations de bon voisinage et de coopération entre nos deux peuples et pays et renforcerait la paix, la sécurité, la stabilité et le progrès dans la région tout entière.

La séance est levée à 19 h 30.